
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-deuxième séance – Samedi 18 décembre 1999, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Alice Ecuillon, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Liliane Chabander-Jenny, Marianne Husser, MM. Guy Jousson, Souhail Mouhanna, M^{me} Evelyne Strubin et M. René Winet.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller, maire, M. Alain Vaissade, vice-président, MM. André Hediger, Manuel Tornare et Christian Ferrazino, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 3 décembre 1999, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 18 décembre 1999, à 8 h, 10 h, 14 h, 16 h 30 et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2000 (PR-13 A/B)¹.

Suite du deuxième débat

Département de M. Alain Vaissade, conseiller administratif (suite).

Page 38, cellule 310120, Ateliers de décors de théâtres,

groupe de comptes 311, Mobilier, machines, véhicules, matériel (suite).

La présidente. Je vous propose de regagner vos sièges. Nous reprenons nos travaux et enchaînons avec la suite du débat sur l'amendement du groupe socialiste.

M. Sami Kanaan (S). Je regrette que le magistrat chargé des affaires culturelles ne soit pas là, car je voulais commenter deux de ses remarques. Premièrement, il a dit que l'on ne pouvait reprocher aucune faute aux services. Effectivement, personne n'a jamais reproché quoi que ce soit aux services concernant la manière d'organiser ce poste du budget; en réalité, le but de cet amendement – qui, à l'origine, s'élevait à 74 000 francs, mais qui porte en fait sur 16 000 francs – est simplement de modifier quelque peu les pratiques. A l'avenir, nous veillerons à ce que les achats de ce type soient inscrits dans les investissements, par le biais des crédits d'équipement tels ceux qui sont actuellement à l'étude à la commission des finances dans la proposition N° 30.

¹ Rapports, 2355, 2599.

La modification de pratique peut se faire sous forme d'une motion, suivie d'un rapport de commission en bonne et due forme et d'un débat approfondi. Dans le cas présent, on a en quelque sorte accéléré les choses et essayé de promouvoir cette modification de pratique via des amendements concernant le budget. Je répète donc qu'aucune faute n'a été commise par qui que ce soit dans les services concernés; ils ont très bien travaillé. Simplement, nous aimerions que, à l'avenir, ce genre d'objets passe aux investissements.

Deuxièmement, j'aimerais aussi rassurer le magistrat: la proposition N° 30 est actuellement à l'étude à la commission des finances; elle sera traitée en janvier. Il n'y a aucune raison que cela traîne. Par conséquent, très logiquement, le crédit lié à la proposition N° 30 pourra être voté dans les meilleurs délais et il sera possible d'installer assez rapidement le fameux aspirateur à copeaux là où il doit l'être.

Cela dit, je constate tout de même que 58 000 francs de frais d'installation pour une machine qui en vaut 16 000, c'est assez impressionnant. Cependant, comme je ne suis pas un expert en matière de machines à copeaux, je m'abstiendrai de tout commentaire superflu.

Je précise donc que nous proposons là un amendement demandant le transfert aux investissements des 16 000 francs actuellement inscrits à la rubrique 311 de la cellule 310120. Je vous prie de l'accepter. Merci.

La présidente. Vous modifiez donc votre amendement. Vous ne demandez plus une diminution de 74 000 francs, mais de 16 000 francs sur la somme de 84 000 francs, on est bien d'accord?

M. Pierre Reichenbach (L). Je voudrais savoir, Monsieur Vaissade, si, avec ses tuyaux et l'installation complexe qu'il nécessite, votre aspirateur est mobile; je ne le pense pas. Il s'agit donc d'une installation fixe. Et une installation fixe, pour moi, cela s'inscrit dans les budgets d'investissement, par principe. Puisque c'est urgent, nous pouvons le voter sur le siège lors d'une séance ultérieure. Quant à moi, je me refuse, par principe, de voter des crédits pour des installations de ce type comme des crédits du budget de fonctionnement. Il faudrait que l'étude soit faite dans le détail et qu'on en ait pris connaissance. Par contre, cela peut très bien se faire lors d'une séance du Conseil municipal au mois de janvier; à ce moment-là, nous vous suivrons, mais, ce soir, nous ne vous suivrons pas.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Monsieur Kanaan, puisque vous m'assurez que cela sera voté en janvier, j'abonde dans votre sens. Je ne vais

effectivement pas délibérer longtemps là-dessus. Les rôles sont un peu inversés: d'habitude, c'est le Conseil municipal qui fait cela avec moi! Enfin, je le prends comme cela; cela me satisfait. J'espère que cette affaire sera traitée lorsque vous aurez la proposition dans les crédits d'investissement. Vous pourrez alors avoir plus de renseignements.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Madame la présidente, je ne crois pas que la ligne que vous mentionnez soit vraiment la bonne! C'est la ligne 310!

La présidente. Non, pas du tout, c'est une erreur, Monsieur. Je suis désolée.

M. Jean-Pascal Perler. Je n'ai rien dit!

La présidente. L'ancien montant est de 84 000 francs; la modification proposée consiste en une diminution de 16 000 francs, il reste donc 68 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à la majorité (quelques oppositions des libéraux et 2 abstentions).

Page 42, cellule 310353, Fonds généraux art dramatique, groupe de comptes 365, Institutions privées (Fonds pour spectacles d'été, page jaune 81).

M. Pierre Losio (Ve). Il ne s'agit pas d'un amendement. Je profite de l'occasion de ce débat budgétaire pour poser une question au conseiller administratif concerné; je considère que ce n'est pas une question impertinente.

Nous avons lu dans la presse des informations concernant la nomination d'un nouveau directeur au Théâtre de l'Orangerie, affaire qui, à lire certains journalistes, semble avoir provoqué une polémique ou défrayé la chronique, alors qu'elle n'a peut-être pas d'importance. M. le magistrat voudrait-il nous donner quelques informations au sujet de cette nomination pour le Théâtre de l'Orangerie, qui, je le rappelle, dépend du groupe de comptes 365 de notre budget et concerne les spectacles d'été?

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Il est vrai qu'une page entière de la *Tribune de Genève* a été consacrée vendredi à un article concernant une

nomination; l'article en question était intitulé «La Ville choisit un recalé du Grütli pour l'Orangerie». Tout d'abord, je trouve que, pour la personne nommée à ce poste, il est extrêmement désagréable de se voir, dans cet article, non seulement affublé du titre de «recalé», mais en plus violemment contesté, alors qu'il s'agit de quelqu'un ayant œuvré dans le domaine de la création indépendante depuis plusieurs décennies maintenant.

Il est vrai que cela a été repris également dans le *Courrier* d'aujourd'hui sous la plume de M^{me} Genecand. On dirait qu'il y a, comme cela, tout à coup, un clan de journalistes qui veulent être les directeurs de la culture et prétendent savoir qui il faut nommer. Ce fait n'est pas d'une si grande importance; chaque journaliste a le droit de donner son avis. Ils mettent toutefois en cause la personnalité des artistes et cela est assez gênant.

Je leur ai donc adressé une lettre, que j'ai écrite pour avoir un droit de réponse. J'espère que cela sera le cas; les rédacteurs en chef n'apprécient pas toujours les amalgames. Cela m'est d'ailleurs déjà arrivé avec M. le conseiller municipal et ancien rédacteur en chef Guy Mettan, qui m'avait refusé un droit de réponse; j'en avais déjà parlé au Conseil municipal, c'est dans le *Mémorial*. Si vous voulez, je vous lis rapidement ma lettre de réponse à cet article, adressée à M. Marco Cattaneo, rédacteur en chef de la *Tribune de Genève*:

«Genève, le 17 décembre 1999

»Monsieur le rédacteur en chef,

»Je m'en réfère aux articles intitulés «La Ville choisit un recalé du Grütli pour l'Orangerie» et «Désinvolture politique», parus dans votre édition du 17 décembre.

»Et je m'interroge: de quelle désinvolture parle-t-on?

»1. J'observe tout d'abord que M. Benjamin Chaix attaque de manière inqualifiable des professionnels de la scène genevoise, dont le seul tort est d'avoir été choisis par le département. C'est un procès *a priori* et sans fondement.

»2. Les candidatures à la direction du Grütli étaient nombreuses et, pour plusieurs d'entre elles, d'excellente qualité, dont celle de M. Matthieu Chardet. Suite à la nomination de M. Philippe Lüscher, nous avons pris acte avec satisfaction que M. Chardet se déclarait également prêt à relever le défi de l'Orangerie avec la même volonté affirmée d'y réaliser un projet de qualité et de convivialité.

»3. La nomination de M. Chardet ne s'est pas faite en «catimini» comme le relève M. Thierry Mertenat. Une simple lecture attentive de son collègue lui

aurait appris que le futur directeur de l'Orangerie souhaite avoir un peu de temps avant de dévoiler son projet. Est-ce faire preuve de désinvolture que de lui laisser l'opportunité de choisir le moment de son intronisation publique?»

Je vous fais remarquer, en passant, qu'à l'Orangerie, on ne nomme pas un directeur, puisque la subvention est inférieure à 200 000 francs; on donne un mandat à un artiste, un metteur en scène, pour qu'il fasse une saison d'été. Mais enfin, les journalistes l'appellent un directeur; il faut croire qu'ils aiment bien la hiérarchie et que les directeurs sont très importants pour eux. Je poursuis ma lecture:

«4. Enfin, comme le relève M. Benjamin Chaix, l'été «est encore loin». Pas suffisamment, semble-t-il, aux yeux de M. Mertenat, qui ne se prive pas de sanctionner le choix de M. Chardet par un «on nomme mal» définitif et sans appel, cela avant même d'avoir pu juger «sur pièce» si j'ose dire.

»Cherchez la désinvolture...

»En vous remerciant de porter ces lignes à la connaissance de vos lecteurs, je vous prie de croire, Monsieur le rédacteur en chef, à l'assurance de ma considération distinguée.

Alain Vaissade
Conseiller administratif»

C'est comme cela que j'ai répondu à la *Tribune de Genève*, parce que je trouve que ses articles sont injurieux pour M. Chardet. (*Quelques applaudissements.*)

Page 43, cellule 310550, Spectacles populaires, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.

La présidente. Nous avons un amendement du groupe démocrate-chrétien demandant une diminution de 100 000 francs. Le montant actuel est de 519 000 francs et le nouveau montant de 419 000 francs.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Il s'agit des billets à prix réduit accordés à différents groupements, à l'administration, etc. Je tiens à préciser tout de suite que nous sommes favorables à l'attribution de ces billets, puisqu'ils contribuent à mieux faire connaître les spectacles de la Ville et qu'ils encouragent également le personnel des entreprises et des administrations bénéficiaires à se rendre aux spectacles.

Cependant, nous avons constaté – de même que M. Dossan, tout à l'heure – que les groupements auxquels sont attribués ces billets de faveur sont des plus

divers. Je citerai par exemple l'Association genevoise des malentendants, l'Association suisse des employés de banque, United European Bank, la Clinique des Grangettes, la Société générale de surveillance, la Fédération des syndicats patronaux... Lorsque nous avons auditionné le département des affaires culturelles de la Ville, il était bien en mal de nous dire quels étaient les critères de sélection de ces groupements et il reconnaissait finalement la nécessité de les redéfinir. En effet, sauf erreur de ma part, plus de 160 groupements, entreprises et administrations bénéficient de ces billets de faveur.

Nous proposons donc un amendement, afin d'encourager le département concerné à redéfinir ces critères et également, peut-être, à les rationaliser. En effet, on a l'impression qu'il y a une distribution générale et que l'on ne sait plus vraiment quels sont les critères requis pour en bénéficier. Je tiens à dire également que, à la commission des beaux-arts, nous étions pratiquement tous favorables à une redéfinition de ces critères.

M. Alain Marquet (Ve). L'amendement du Parti démocrate-chrétien ressemble fort à un procès d'intention que je trouve inadmissible. En effet, aussi bien l'intervention de M. Dossan, tout à l'heure, a commencé à me crisper, que celle de M. Lathion m'énerve maintenant.

Effectivement, la commission des beaux-arts s'est déjà penchée sur le sujet. Elle a déjà appliqué deux mesures. La première a pu l'être grâce à l'intervention d'un chef de service du département de M. Vaissade, lequel nous a expliqué que le département se mettrait au travail sur cet objet dès le courant de l'année prochaine. La deuxième, c'est la proposition de la commission des beaux-arts de présenter elle-même, et en son nom, une motion demandant que soient réévalués les critères d'attribution des billets, tant des spectacles populaires que, éventuellement, des spectacles pour les personnes âgées.

On nous fait donc là un procès d'intention que je trouve inqualifiable, d'autant plus que les réformes sont déjà entreprises, aussi bien du côté du département que du côté de la commission des beaux-arts.

M. Bernard Paillard (AdG/SI). Je suis du même avis et j'aimerais renforcer les propos qui viennent d'être tenus. Je trouve moi aussi ce procédé extrêmement curieux! Nous avons enfin pris connaissance de la liste des bénéficiaires de billets à tarif réduit, que nous demandons de réformer depuis des années. Cette année, le département a bien voulu jouer la transparence, et je remercie M. Roehrich de nous avoir enfin apporté ces informations que nous réclamons depuis longtemps.

L'ensemble de la commission des beaux-arts, comme vient de le dire M. Marquet, a décidé de se saisir de cette question, de réformer cette liste et d'en préciser les critères. M. Marquet avait même fait un avant-projet, qu'il avait remis à tous les commissaires. On nous a fait comprendre que M. Vaissade s'intéressait également à nos travaux sur la question.

Or, tout à coup, au moment du budget, on nous dit qu'un groupe dépose un amendement sur cette question. Je pense qu'il faut tout simplement que les choses suivent leur cours normalement. Maintenant que nous avons les informations requises, nous allons étudier la question de manière approfondie et concertée; nous produirons sans doute tous ensemble un projet qui tiendra la route et aura l'avantage de ne pas avoir été réalisé dans la précipitation, au profit d'un seul groupement politique.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Cet amendement, déjà proposé en commission des finances et en commission des beaux-arts, avait été refusé. C'est donc ainsi que M. Lathion revient avec, en séance plénière. J'aimerais vous faire remarquer quelque chose. Vous m'avez fait une série de reproches par rapport à la liste des groupements bénéficiaires de billets de faveur; j'avais cru bien faire en poursuivant la politique de votre magistrat de l'époque, M. Emmenegger, et en reprenant cette liste. Si vous trouvez maintenant que c'est mal faire... De toute façon, on va entrer en matière sur ce point.

Deuxièmement, ce que je trouve bizarre, c'est que, pour faire une réforme dans un domaine – cela est déjà apparu au budget cette année – vous avez systématiquement tendance à vouloir supprimer les moyens de faire cette réforme. Il faudrait donc réaliser une réforme avec moins, voire avec rien. Cela, c'est votre politique en général.

Enfin, on vous a donné des informations en commission des finances, mais je les répète ici en séance plénière pour tous les conseillers qui n'étaient pas présents. Nous voulons créer un dispositif permettant tout d'abord de faire bénéficier de prix modestes ceux qui en ont vraiment besoin, par l'intermédiaire de groupements qui, aujourd'hui, les réunissent, les accueillent ou les accompagnent. En second lieu, nous avons l'intention de proposer aux 120 groupements actuels, environ, de devenir des relais promotionnels et, en contrepartie, de leur offrir un nombre limité de billets à tarif également très préférentiel. Nous souhaitons, troisièmement, simplifier les procédures administratives de l'administration et celles des institutions culturelles et, quatrièmement, créer des cartes «Genève-culture» permettant d'obtenir des billets à tarif réduit, selon les accords passés avec les institutions culturelles. Ces cartes, dans un premier temps en tout cas, seront réservées aux personnes qui en ont besoin financièrement et sont domiciliées sur

notre territoire. Enfin, nous avons le projet de créer des cartes «Genève-culture» coûtant vingt francs et destinées aux jeunes jusqu'à 20 ans, ce qui leur permettra ensuite – je parle ici des billets au tarif jeune – d'accéder aux spectacles pour un prix équivalant à celui d'une place de cinéma. Nous avons donc exposé toute une série de mesures, que je répète ici, puisque vous avez relancé le débat avec cet amendement.

Cependant, je ne crois pas que c'est en supprimant 100 000 francs que vous allez faire avancer normalement et justement une réforme.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Le Parti socialiste ne votera pas non plus cet amendement. Nous nous réjouissons que le département des affaires culturelles développe enfin une vraie politique d'accès à la vie culturelle pour celles et ceux qui en ont besoin et qu'il crée de vrais billets populaires.

M. Jean-Charles Lathion (DC). J'aimerais quand même faire remarquer qu'à la commission des beaux-arts et à la commission des finances, lorsqu'on y a traité ce problème, les votes étaient très partagés. Finalement, nous nous sommes aperçus que ces critères d'attribution étaient quand même assez vagues. Vous nous donnez maintenant certaines explications et nous sommes enfin en train d'obtenir des clarifications. Néanmoins, nous pensons que, à l'heure du budget, il est bon aussi de préconiser certaines mesures pour accélérer le processus, lesquelles constituent un signe politique que le PDC concrétise en maintenant cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement démocrate-chrétien est refusé à la majorité (1 abstention).

Page 45, cellule 320200, Direction, groupe de comptes 313, Achats de fournitures et autres marchandises.

La présidente. Nous avons deux amendements, qui maintenant n'en font plus qu'un. Monsieur Vaissade, vous présentiez deux amendements, l'un demandant une diminution de 10 000 francs et l'autre une diminution de 30 000 francs; à présent, vous en avez un seul qui propose une diminution de 40 000 francs. Le montant actuel est de 350 147 francs et le nouveau montant de 310 147 francs.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Je vais donner deux explications, rapidement, pour que le vote soit plus sain et clair. Les deux amendements

déposés tendent à réduire le budget du Musée d'art et d'histoire d'une somme totale de 140 000 francs. Tout d'abord, je voudrais présenter mes excuses, parce que, en fait, je vous ai soumis des amendements libellés selon le budget à cinq positions, alors que l'on vote ici le budget à trois positions. Par conséquent, concernant la cellule 320200, quatre amendements vous ont en fait été présentés, lesquels ne se réduisent plus qu'à deux amendements, parce qu'ils ont été regroupés au niveau de la rubrique concernant le budget à trois positions.

Les deux amendements consistent à régulariser une situation. Vous avez accepté, le 10 novembre, la proposition N° 19 ouvrant un crédit d'équipement pour l'aménagement du bâtiment des Casemates en vue d'y installer des locaux pour le Musée d'art et d'histoire. Or, cet été, nous avons porté le crédit de cet équipement au projet de budget, ne sachant pas s'il serait accepté par le Conseil municipal. Il s'agit donc maintenant de retirer cette somme du budget, ce qui revient à une économie totale de 140 000 francs: 40 000 francs à déduire du groupe de comptes 313 et 100 000 francs du groupe de comptes 311.

M. Roman Juon (S). J'ai une question concernant le haut du bâtiment des Casemates, où la Compagnie de 1602 siège gratuitement. Est-il prévu que cette situation se poursuive durablement ou peut-on espérer qu'elle reçoive une fois un coup de pied de l'âne et s'en aille?

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. La Compagnie de 1602 reste dans ce bâtiment. Si vous avez envie de vous exercer à faire de la gymnastique, il ne m'appartient pas de porter le coup dont vous parlez, mais à vous de lever la jambe! (*Rires.*)

Mis aux voix, l'amendement de M. Vaissade demandant une diminution de 40 000 francs du groupe de comptes 313 de la cellule 320200 est accepté à l'unanimité.

Page 45, cellule 320200, Direction, groupe de comptes 311, Mobilier, machines, véhicules, matériel.

La présidente. En expliquant l'amendement précédent, M. Vaissade a également développé celui dont il est question maintenant. Je rappelle qu'il s'agit de deux amendements qui ont été regroupés et qui, au lieu de deux amendements de 50 000 francs chacun, en constituent un seul demandant une diminution de 100 000 francs. Le montant actuel est donc de 540 631 francs et le nouveau montant de 440 631 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus de M. Vaissade est accepté à l'unanimité.

La présidente. Nous avons été saisis d'une motion urgente déposée par une fraction du Parti démocrate-chrétien. Nous allons donc voter sur l'urgence.

Clause d'urgence sur la motion de M^{mes} Anne-Marie von Arx-Vernon, Alice Ecuivillon, Alexandra Rys, MM. Didier Bonny, Philippe Cottier, Jean-Charles Lathion; Guy Mettan, Robert Pattaroni et Guy Savary: «Pour que les recettes supplémentaires soient affectées à la diminution de la dette» (M-48).

M. Robert Pattaroni (DC). Effectivement, Madame la présidente, on ne peut discuter que de l'urgence. La question, pour nous, est simple: vous avez entendu l'intervention que j'ai faite ce matin au nom de notre groupe. Nous avons considéré que le vote du budget devait être assorti d'une condition relative à cet objectif dont nous rêvons tous, à savoir l'équilibre des finances. Dans le but que cela soit très distinctement marqué dans les faits, lors d'une prise de décision, il nous paraît judicieux d'exprimer clairement que, pour nous, il importe que les futures recettes supplémentaires, au titre des personnes physiques, des personnes morales et de la taxe professionnelle, soient bien consacrées à la diminution de la dette.

Je sais que l'on pourrait engager une bataille, mais ce n'est pas le moment; il s'agit simplement de dire que, si nous voulons marquer ce lien entre les futures recettes supplémentaires et la diminution de la dette, il faut précisément voter ce soir. Voilà pourquoi nous avons proposé l'urgence.

M. Sami Kanaan (S). J'aimerais signaler que ce débat sur l'urgence n'a pas lieu d'être. Comme d'autres motions ce soir, celle-ci concerne une ligne du débat budgétaire, en l'occurrence celle sur les centimes additionnels. Le débat a donc lieu d'être au moment où nous parlerons des arrêtés portant sur les centimes additionnels, et c'est alors que nous pourrions traiter cette motion. Voilà le seul moyen correct de traiter cet objet. On peut donc arrêter tout de suite cette discussion.

La présidente. Monsieur Kaplun, exprimez-vous sur l'urgence!

M. André Kaplun (L). Oui, bien sûr, Madame la présidente, mais je n'ai pas encore parlé! (*Rires.*)

La présidente. Non, non, mais je le rappelle tout de suite. C'est justement le bon moment pour le faire!

M. André Kaplun. J'allais dire, Madame la présidente, que, si les comptes 1999 étaient disponibles, je comprendrais qu'il y ait peut-être urgence. Mais nous sommes le 18 décembre; sauf erreur de ma part, nous n'avons pas encore, à ce jour, les comptes 1999 et, par conséquent, je ne comprends pas l'urgence de cette motion. Je ne pourrai donc pas la voter.

M. Bernard Lescaze (R). Il est urgent d'attendre! Effectivement, nous n'avons pas les comptes. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec M. Kanaan; je pense que l'on ne va pas reparler de l'urgence et de cette motion au moment du vote de l'arrêté sur les centimes additionnels; il y a, sur ce point, des amendements déposés que vous connaissez. Comme tous les partis réfléchissent sur cette idée, il vaudrait mieux qu'ils élaborent un texte de consensus plutôt qu'un seul d'entre eux ne s'empare des plumes du paon!

La présidente. Rentrez vos plumes, Monsieur Lescaze!

M. Robert Pattaroni (DC). Je vous signale, Madame la présidente, puisque vous ne l'avez pas encore relevé vous-même, qu'il y a une erreur non négligeable dans la formulation. M. le magistrat Pierre Muller, à qui rien n'échappe, m'a fait remarquer avec un sourire plein de sympathie que, heureusement, ce n'est pas d'un déficit de 2 milliards de francs dont il s'agit – ce qui serait un peu marseillais – mais, si j'ose dire, seulement d'une dette de 2 milliards de francs. Voilà. Vous aurez tous corrigé cette erreur dans les considérants de notre motion.

M. Pierre Muller, maire. En effet, Madame la présidente, je crois qu'il est un peu prématuré de prévoir le déficit, voire le boni des comptes 1999. En ce qui concerne le projet de budget 2000, sachez que le boni sera de toute façon affecté au remboursement de la dette. Donc, il n'y a pas d'urgence en ce moment.

Mise aux voix, l'urgence de la motion est refusée à la majorité (1 abstention).

Le budget de M. Vaissade, pages 36 à 54, est adopté.

La présidente. Nous passons au département des sports et de la sécurité.

Département de M. Hediger, conseiller administratif.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon, présidente de la commission des sports et de la sécurité (DC). Mesdames et Messieurs, c'est en tant que présidente de la commission des sports et de la sécurité que je tiens à m'exprimer, même brièvement. Nous nous sommes réunis pour étudier ce budget et, à cette occasion, j'aimerais rappeler que la commission des sports et de la sécurité a aussi pu bénéficier des travaux de la commission des finances, laquelle, quelques semaines avant nos travaux, avait auditionné le magistrat responsable du département des sports et de la sécurité, ainsi que ses chefs de service.

J'ai plaisir à dire que la qualité des débats, la sportivité et la lucidité des commissaires, la rigueur des réflexions qui ont constitué la trame des travaux de la commission sont la preuve de l'intérêt et du respect de ses membres envers les collaborateurs des Services des sports et de la sécurité de la Ville de Genève.

D'aucuns seraient tentés de vouloir faire croire aux esprits chagrins que certains commissaires – voire la présidente qui vous parle – seraient les fossoyeurs du sport en ville de Genève. Alors c'est avec énergie et détermination, Madame la présidente, vous vous en doutez bien, que je m'élève en faux contre des propos pareils, au cas où ils auraient réellement été tenus; mais ce ne sont peut-être que de vulgaires bruits de couloirs.

Je voudrais évidemment profiter de cette tribune pour confirmer que c'est justement par intérêt pour le sport et pour toutes ses vertus en matière de prévention – sanitaire, sociale, relationnelle – que tout le monde connaît bien ici et également par respect pour le remarquable travail des services de la sécurité – le SIS, la Protection civile, le Service des agents de ville et du domaine public – que des amendements ne touchant ni aux subventions ni au salaire du personnel ont été proposés.

De grands chantiers ont déjà été entrepris dans le domaine de la sécurité civile; nous travaillons aussi sur le rôle des agents de ville. Sur ce plan, je tiens à dire encore combien il est intéressant de travailler de concert avec la commission des finances et j'en profite pour remercier sa présidente, M^{me} Wavre-Ducet. Je me réjouis de pouvoir bénéficier également du grand sens du développement du président du département, M. Hediger. Cela laisse présager d'une évolution des travaux de cette commission particulièrement intéressante. J'ai aussi plaisir à relever le courage politique des commissaires.

Avant de passer, peut-être, la parole au rapporteur, qui pourra également évoquer certains éléments importants sur lesquels nous avons travaillé, j'aimerais

conclure par un clin d'œil: cette photo-hommage, qui apparaît dans le document du Service des sports. Pour la première fois, dans ce catalogue des sports, j'ai eu plaisir à inviter, en tant que présidente, non seulement les commissaires, mais aussi les représentants de tous les services du département des sports et de la sécurité. Cette photo est un hommage qui rompt peut-être avec la tradition, mais dont le but est de faire reconnaître et de rendre plus visibles les compétences des collaborateurs et des chefs de service du département des sports et de la sécurité.

M. Pierre Maudet, rapporteur de la commission des sports et de la sécurité (R). Je serai relativement bref. Je ne vous ferai pas l'injure de croire que vous n'avez pas lu le rapport. J'ajouterai quelques remarques et quelques précisions, pour bien expliquer le sens du travail de la commission des sports, qui, cette année, s'est particulièrement attachée à faire un travail pointu et fouillé, partant du principe qu'il fallait agir avec bienveillance vis-à-vis de notre magistrat des sports et de la sécurité, ce que nous avons fait, je vous le garantis.

Nous déplorons seulement, au passage – je voulais quand même le signaler – le fait que ce travail pointu n'ait pas été complètement repris par la commission des finances, qui n'a pas jugé utile de prendre en considération une partie des amendements de la commission des sports. Cela, nous pouvons le déplorer.

Je me ferai donc le porte-parole de la commission des sports, pour dire que nous avons abordé le budget du département des sports et de la sécurité en partant du principe que ce budget devait être le reflet des priorités politiques du magistrat. M. le maire Pierre Muller l'a dit ce matin: un budget doit donner un signal fort, voire remettre en question chaque année certains montants. C'est donc l'expression d'une volonté politique que nous avons cherchée en étudiant ce budget. Je dois bien dire que nous n'avons pas trouvé l'expression d'une volonté politique, mais plutôt l'expression d'un défaut de volonté politique.

Je me permettrai d'illustrer mon propos par quelques exemples, en employant une métaphore footballistique, qui est tout à fait appropriée aujourd'hui avec le départ de l'entraîneur Gress, en comparant notre magistrat à l'entraîneur d'une équipe. Je me permettrai aussi, au passage, de répondre à M. Losio, qui, ce matin, s'interrogeait: «Mais quelle équipe allons-nous mettre dans le stade de la Praille?» J'ai trouvé une équipe! L'équipe du département des sports et de la sécurité, composée d'un entraîneur et de quatre joueurs: le joueur 4002, le joueur 4003, le joueur 4004 et le joueur 4007. J'entre tout de suite dans le détail.

Premier joueur: le joueur 4002, le Service des sports, qui cherche encore un but pour son cinquantième anniversaire. On a ventilé le coût de ces festivités sur plusieurs postes, mais on ne nous a pas présenté de projet précis. On se demande

pourquoi la démarche qui avait si bien fonctionné pour le SIS n'est pas appliquée au Service des sports. C'est un service qui, apparemment – en tout cas, l'entraîneur – n'a pas compris que l'on pouvait investir dans des maillots, de l'équipement. Il semble que le fermage, la publicité, soit un sujet tabou; on ne le remet en cause que très irrégulièrement. Nous pensons que, sur cet aspect-là, il y a un défaut de volonté politique.

Deuxième joueur: le joueur 4003, le SIS, qui est un alerte centenaire, pour un joueur, il faut le relever. C'est un fleuron, le magistrat lui-même l'a fait remarquer, à tel point qu'un autre club, un club de première ligue, aimerait bien le voir transférer chez lui. Bon, fort bien; on peut discuter, négocier. Le problème, c'est que l'entraîneur demande à son joueur d'envoyer le ballon en touche – et c'est un gros ballon qui est parti, mais qui s'est vite dégonflé, on l'a vu, avec ces recettes quasi fictives – plutôt que de négocier sur une question de partage, d'éventuel transfert. Sur ce point également, nous avons eu l'impression, dans la commission, qu'il y avait un certain défaut de volonté politique, un cramponnement «sécuritaire», «identitaire», comme je l'ai écrit dans le rapport.

Troisième joueur: le joueur 4004, la Protection civile, qui est un joueur bien esseulé. On peut se demander quels sont les projets de l'entraîneur pour le faire jouer. On a l'impression que c'est un peu le parent pauvre du dossier «sécurité civile», et on se pose encore quelques questions.

Dernier joueur: le joueur 4007, le Service du domaine public et des agents de ville. Là, je dois bien dire que je suis perplexe, parce que c'est un joueur qui met continuellement des auto-goals. Je dois vous dire que j'ai suivi à la lettre le conseil du magistrat chargé des affaires culturelles, qui me répondait sur le développement durable la semaine dernière. Je suis allé voir dans le *Mémorial* ce que l'on disait sur le département des sports et de la sécurité il y a dix ans, vingt ans, et dans des temps antédiluviens qui peuvent remonter jusqu'au Tigre et à l'Euphrate.

Je constate que la question des frais de police ristournés à l'Etat remonte, effectivement, à des temps très anciens. Je m'étonne que le magistrat, qui renvoie la balle au secrétaire général, qui lui-même renvoie la balle au département des sports et de la sécurité, n'ait pas réglé ou tenté de régler la question, qu'il se satisfasse du fait que le Conseil d'Etat lui donne 5 millions de francs pour mettre le problème sous le boisseau, alors que la Ville entretient des routes à grands frais sur ordre du Canton, que le Canton installe des parcomètres et fait payer les contribuables par le biais de ses contractuels et récolte l'argent pour lui et que, en plus – en plus! – nous devons le payer, nous, pour assurer ses frais de police.

Vous savez aussi que ce service regroupe le domaine public et les agents de ville qui ont récemment fusionné; c'est un joueur un petit peu hybride.

Je dois dire que la deuxième partie du service, les agents de ville, est hélas constituée d'habités du banc de touche! Pendant des années, ils sont restés assis! Eh oui, assis sur la Constitution! On peut se demander ce que faisait le magistrat à ce propos. En outre, vous savez que, depuis le mois de février, ce service ne peut plus donner d'amendes. On ne sait pas très bien ce qu'il peut faire et on se demande quels sont les projets du magistrat dans ce domaine. Nous aurons probablement l'occasion de revenir sur cette question, car nous aimerions bien, à la commission des sports, éviter que cette station assise ne dure trop longtemps.

J'allais oublier les derniers, qui ne sont pas des joueurs mais des supporters, ou plutôt des supportés. J'entends par là les organismes qui reçoivent des subventions. A ce propos, j'aimerais souligner la sagesse de la commission, qui n'a pas jugé utile de remettre les subventions en cause cette année, pour une simple et bonne raison; je citerai de nouveau mon collègue M. Losio, qui, l'année passée, dans le *Mémorial*, sauf erreur, à propos de la motion Kaplun/Lescaze prévoyant un plafond des subventions, disait qu'il est très difficile de faire des choix politiques en matière de subventions. Effectivement, tant les nouveaux que les anciens membres de la commission des sports se sont heurtés à ce problème: comment faire des choix? Dans quels cas doit-on supprimer, diminuer ou augmenter les subventions? Nous nous sommes donc sagement dit que, l'année prochaine, pour passer le contrôle antidopage, il faudra pouvoir mieux identifier ces supporters, ces organismes subventionnés, savoir qui ils sont, qui les nourrit, à part la Ville, d'où ils reçoivent de l'argent, quelle est la part du budget qui leur revient, etc., etc. J'achèverai mon propos...

M. Bernard Lescaze (R). Le magistrat?

M. Pierre Maudet. Non! L'entraîneur, j'en ai parlé; lui aussi sera soumis au contrôle antidopage, mais nous sommes certains qu'il le passera sans problème.

Vous l'aurez compris, le trait saillant qui a été relevé dans ce rapport est, comme je l'ai dit, le défaut de volonté. Le magistrat bénéficie, depuis cette année, d'une commission extrêmement bienveillante à son égard, qui est prête à l'aider pour retrouver un chemin de volonté, pour faire des choix politiques.

Je soulignerai – et je finirai par cette pointe – que la commission des sports a réussi à trouver en son sein une majorité incorporant des socialistes, des Verts, l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), pour voter tous les amendements qui ont été présentés à la commission des finances. Malheureusement, certaines composantes de l'Alternative, qui n'en sont pas à une contradiction près, ont rejeté une partie de ces amendements. Pour une fois qu'on avait une majorité politique pour faire des choix politiques, je me permets – mais à titre tout à fait

personnel – de le déplorer, et j'espère – j'ose espérer – que les amendements qui vont suivre, sur lesquels on ne reviendra pas un à un, bien sûr, seront cette fois-ci soutenus par la majorité, qui, effectivement, les a proposés dans le cadre de la commission des sports. (*Applaudissements.*)

(La présidence est momentanément assurée par M. Bernard Paillard, vice-président.)

M. Georges Queloz (L). Après un tel numéro... On avait parlé de spectacles tout à l'heure lors du débat sur le département précédent; cette fois, c'est un petit peu plus sportif.

J'interviens à propos des quelques amendements que j'ai déposés ce matin, justement avec mon collègue Pierre Maudet, et qui concernent essentiellement, comme pour le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, les groupes de comptes 310, 311, 313 et 318. Les raisons en sont un petit peu différentes, parce que l'on ne peut pas reprocher au magistrat de s'être donné trop de moyens, hormis pour un poste – vous vous en souvenez, c'était l'année dernière – destiné aux festivités du centième anniversaire des pompiers; on avait refusé cette ligne budgétaire en lui demandant de présenter un crédit et une proposition à part.

Or, aujourd'hui, il s'agit du cinquantième anniversaire du Service des sports. Pourquoi, en effet, ne pas marquer cet événement? Mais que va-t-il se passer? Aux groupes de comptes 310 et 318, il faut, je pense, estimer le montant à environ 75 000 francs. Que veut-on faire avec ces 75 000 francs? On ne peut pas le dire à ce jour et c'est pour cela que l'on n'est pas prêt à les voter.

Il y a aussi deux autres amendements concernant le remplacement de chaises au stade de Vessy et celui d'un robot nettoyant le fond des piscines, qui a 17 ans et coûte quelque chose comme 40 000 francs. Il est tout à fait normal que ces deux crédits-là figurent plutôt dans les investissements. Voilà les raisons de nos amendements.

M. Maudet a fait allusion à la question des subventions. A ce propos, j'ai déposé ce matin une motion qui concerne, au fond, la présentation et la ventilation des montants accordés aux différents clubs qui s'intitule: «Une politique sportive et non plus du sport politisé». Si cette motion qui s'adresse au département de M. Hediger est aujourd'hui déposée, cela signifie qu'il faut reconnaître que c'est peut-être le département où l'on obtient le plus de précisions, de justifications, et je dirais même de transparence, lors de la présentation aux comptes.

Seulement, pour les commissaires de la commission des finances, la problématique est un peu différente. Ce qui nous importe, ce n'est pas de savoir si le club X reçoit un montant supérieur, justifié ou non, à celui du club Z, mais ce que l'on dépense pour le sport et sa promotion, pour la formation des sportifs, le soutien et l'encouragement de manifestations qui se déroulent à Genève ou encore pour une assistance destinée par exemple au fonctionnement des différents clubs ou associations, cantonaux et autres. Il ne s'agit donc pas de ventiler, simplement, ces montants d'une manière différente; je dirais même que cela laisserait peut-être davantage de liberté au magistrat.

Je souhaiterais que cette motion soit renvoyée à la commission des finances en janvier ou en février et que l'on puisse vraiment expliquer les raisons pour lesquelles il faudrait arriver à appliquer cette pratique, pas seulement dans le département de M. Hediger mais dans tous les départements. Je sais que M. Vaissade a aussi fait un effort pour demander aux subventionnés de faire apparaître les subventions indirectes. Dans le département des sports et de la sécurité, il serait également intéressant d'avoir connaissance de cela.

M. Jean-Charles Rielle (S). Heureusement, on n'a pas attendu l'arrivée de M. Maudet à la commission des sports pour faire notre travail très correctement. Je rappelle que j'ai été président de cette commission il y a trois ans et que nous avons travaillé de manière tout à fait scrupuleuse. Je veux bien admettre que, cette année, un travail en profondeur a été effectué, mais nous faisons de même déjà depuis de nombreuses années.

Je tiens aussi à dire une chose: vous rêvez, Mesdames et Messieurs, si vous croyez que l'on peut décortiquer les «peanuts» que les associations sportives reçoivent, ici, à Genève. Nous ne sommes pas une municipalité à la française qui donne des millions, par exemple pour un sport comme le football! Il s'agit de 5000 francs, de 10 000 francs, de 20 000 francs, sur des budgets de 100 000 francs, 200 000 francs, voire 300 000 francs; j'ai toujours dit que ces subventions sont des simples primes au bénévolat. Tous ces comités sont formés de gens qui paient de leur temps et, dans le sport, vous le savez bien, on paie surtout de son temps pendant les soirées et les week-ends. Il s'agit donc de simples primes au bénévolat.

Quand on donne 5000 francs ou 10 000 francs à un club sportif qui a un budget de 200 000 francs et qu'on lui demande de ventiler cette somme et de préciser ses affectations, cela provoque un grand éclat de rire! Les comités – je fais partie de certains d'entre eux – vous diront: «Eh bien, on va utiliser cet argent pour les jeunes, puisque cela vous fait plaisir, Monsieur le conseiller municipal.» C'est ridicule! Je vous le répète à propos de la motion dont a parlé

M. Queloz et qui figurera à un prochain ordre du jour: je crois que les subventions accordées en ville de Genève, ce sont des «peanuts» et des primes au bénévolat. Il n'est pas question de commencer à décortiquer ces «peanuts» – je ne sais pas ce qu'il en resterait si on le faisait – pour déterminer à quoi cet argent sera consacré.

Maintenant, évoquons l'arrosage. Mais, l'arrosage, Mesdames et Messieurs, c'est la preuve même que l'on ne favorise personne, contrairement à tout ce que l'on peut dire! En effet, quand on veut favoriser quelqu'un, on ne l'arrose pas avec des «peanuts»! On donne des grosses sommes à certains que l'on aime bien. L'«arrosage» – je n'aime pas ce mot-là – est la preuve même que, à Genève, on veut donner des moyens à l'ensemble des sports.

Ensuite, vous voulez fixer des critères pour la distribution des subventions. Cela va être très difficile. Sur quelle base les fixer? Le nombre de licenciés? Cela veut dire, alors, que l'on va davantage subventionner les sports dont les licenciés sont les plus nombreux, alors qu'il existe des sports moins connus qui mériteraient seulement des «peanuts»! Les critères de répartition sont donc extrêmement difficiles à définir.

Je tiens à dire que le département d'André Hediger est celui qui fait montre de la plus grande transparence quant à l'ensemble de ses subventions; il vous a montré le questionnaire à remplir par les clubs sportifs. Ne prétendez donc pas que cet argent serait donné n'importe comment à n'importe lequel d'entre eux! Des questionnaires sont en effet distribués régulièrement aux clubs, qui les remplissent et, si vous voulez ensuite aller fouiller dans la comptabilité des clubs, je vous souhaite bien du plaisir. Pour un parlement de milice, je crois que ce n'est pas sérieux.

A Genève, la plus grande part de l'argent n'est pas consacrée aux subventions et vous le savez très bien. Elle est destinée à des complexes sportifs de haut niveau, comme la Queue-d'Arve ou le Bout-du-Monde. Dans notre ville, nous avons la chance d'avoir pu développer une politique qui permet à n'importe qui, en sortant du travail, de chausser une paire de baskets et d'aller faire du sport – et du sport populaire. C'est ce qui a été défendu à Genève et, en tout cas, tant que je serai dans ce parlement, c'est ce que je défendrai, parce que c'est une excellente chose. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (S). J'évoquerai juste un seul point, qui a déjà été cité par le rapporteur de la commission des sports et de la sécurité, mais j'aimerais tout de même le rappeler, bien que je l'aie déjà mentionné tout à l'heure. Il s'agit de la problématique des frais de police. Je rappelle donc que la Ville de Genève

est la seule commune de ce canton qui paie des frais de police à l'Etat – 11,4 millions de francs – et que, en contrepartie, selon ces fameuses trois conventions, l'Etat nous consent un droit sur les carburants, auquel nous aurions droit de toute façon, en vertu des dispositions fédérales. La différence est de 600 000 francs en faveur de la Ville, mais, en réalité, nous perdons 15 millions de francs dans cette affaire. En effet, je vous le rappelle également, la Ville de Genève paie ses routes, alors qu'elle n'a rien à dire à leur sujet; l'Etat donne les instructions et la Ville paie. C'est aussi la seule commune de ce canton où il n'y a pas de route cantonale; toutes les routes sont communales, mais on n'a rien à dire, c'est l'Etat qui commande et c'est la Ville qui paie; cela nous coûte donc 15 millions de francs par année. Voilà donc la situation. Ces conventions, je vous le rappelle, datent de 1936; cela fait donc quand même un certain temps qu'elles existent et il serait grand temps qu'elles soient enfin révisées. J'entends bien que l'on s'y attelle sérieusement.

Je demande également à être un peu rassuré par le Conseil administratif sur un point que j'ai déjà évoqué tout à l'heure, mais je n'ai pas encore reçu de réponse. Vous vous rappelez que le Conseil administratif avait budgété, pour les amendes d'ordre des agents de ville, des recettes de 10 millions de francs. Le projet de budget 2000 a été déposé fin août, mais, suite aux interventions du Conseil municipal et face à la réalité des choses, on est revenu à un chiffre un peu plus raisonnable de 5 millions de francs, ce qui correspond au dernier budget des agents de ville lorsqu'ils avaient l'autorisation d'infliger des amendes, c'est-à-dire la somme récoltée, sauf erreur, en 1998.

Je rappelle que, aujourd'hui, les agents de ville, malgré la votation constitutionnelle, n'ont toujours pas l'autorisation de donner des amendes sur le territoire communal, puisque la loi cantonale n'a pas été modifiée. L'Etat n'a pas fait le nécessaire dans les délais où cela aurait été utile et, pour l'an 2000, les agents de ville ne peuvent toujours pas donner d'amendes d'ordre! Donc, recettes prévisibles: zéro franc.

Selon ce que trois conseillers administratifs nous ont confirmé, suite à une discussion menée «au forceps» avec M. le conseiller d'Etat Gérard Ramseyer, celui-ci a finalement concédé qu'une ristourne exceptionnelle pour l'an 2000 de 5 millions de francs sur les recettes cantonales serait accordée; il semble qu'il y ait un accord écrit là-dessus, mais, moi, j'aimerais être rassuré! Premièrement, nous n'avons pas vu ce document et, deuxièmement, les députés ont-ils finalement voté cette ristourne, hier? Parce qu'il ne suffit pas d'avoir un accord du gouvernement! Il fallait bien que, à un moment donné, sur la somme totale des amendes de l'Etat – qui, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, se monte à 37 millions de francs – il y ait une dépense de 5 millions de francs, laquelle est une ristourne à la Ville sur ces amendes d'ordre! Or, je ne crois pas que cela ait été voté

hier par les députés. En conséquence, en ce qui me concerne, j'ai toujours les plus grands doutes sur le versement de cette contribution de 5 millions de francs. J'aimerais être rassuré par le Conseil administratif aujourd'hui.

M. Sami Kanaan (S). Le groupe socialiste a eu l'occasion de prendre connaissance des amendements proposés par le magistrat responsable du département des sports et de la sécurité. Il n'a pris connaissance qu'aujourd'hui des amendements proposés par les libéraux, mais ces amendements rejoignent plus ou moins ce qui avait déjà été traité en commission. Pour formuler notre position sur ces amendements, je dirais que, finalement, dans tout débat politique, il y a un moment où on pose des questions, on discute de ces questions et on cherche des réponses.

A la commission des sports, des questions ont été posées, plus ou moins bien suivant les cas. A la commission des finances, la discussion a continué et, aujourd'hui, nous votons le budget. Nous devons donc trouver des réponses. Elles peuvent se répartir en plusieurs volets. Je dirais qu'une partie au moins des questions qui ont été posées à la commission des sports étaient de bonnes questions. Par contre, les instruments utilisés pour mettre ces questions en avant ne sont pas nécessairement les bons. Comme l'a dit tout à l'heure le magistrat chargé de la culture, instaurer une réforme en commençant par couper les vivres est une manière assez particulière d'encourager la réalisation de celle-ci, parce que l'on se prive d'emblée des moyens de la mener à bien et que l'on commence par punir avant de chercher à modifier le cours des choses dans un sens, quel qu'il soit.

Il est vrai que, dans un premier temps, une majorité de circonstance s'est dégagée à la commission des sports et a estimé que les questions n'étaient pas inintéressantes en tant que telles, qu'il valait la peine de s'y arrêter un moment.

La commission des finances, avec un recul que lui permettait le délai dont elle disposait pour examiner les propositions de la commission des sports, s'est rendu compte que cela n'était pas aussi simple, et a permis, par exemple, de débroussailler un point en particulier et d'avancer, comme je l'ai dit d'ailleurs au sujet du département de la culture: la question des investissements cachés dans les lignes de fonctionnement. Le magistrat nous a bien écoutés, puisque, aujourd'hui, il confirme que, concernant l'achat de machines ou ce qui s'y apparente, il ne revient pas en arrière et accepte que ces achats soient dorénavant inclus dans des crédits d'équipement et d'investissement. Ceux qui ont été retirés du crédit des budgets de fonctionnement seront, eux aussi, inclus dans la fameuse proposition N° 30 actuellement à l'étude à la commission des finances et qui commence d'ailleurs à prendre beaucoup de poids. Mais enfin, cela sera fait, et rapidement, comme nous l'avons dit tout à l'heure.

Nous souhaiterions que, à l'avenir, cette pratique se régularise, en quelque sorte, et soit appliquée systématiquement, car nous sommes convaincus que, pour ce budget-ci, nous n'avons sûrement pas fait le tour de la question ni déterminé et identifié tous les investissements encore cachés sous la rubrique «fonctionnement». Nous souhaiterions que, dès le budget prochain, cela soit fait directement par les services, qui sont évidemment beaucoup mieux placés que nous pour le faire, et que tout achat soit effectué au moyen des crédits d'équipement. Nous avons donc avancé sur ce point.

Cela dit, ce n'était pas la seule question à l'ordre du jour. Il y a également la question lancinante d'une discussion politique ou comptable des frais de fonctionnement, c'est-à-dire essentiellement du groupe 31, ou en tout cas d'une partie du groupe 31, particulièrement les lignes 318, 312 et quelques autres. Sur ce point, il est vrai que les conseillers municipaux ressentent une frustration permanente, parce que, quoi qu'ils fassent dans ce domaine, le magistrat leur répondra: «Vous m'enlevez 1000 francs – par exemple – vous tuez mon activité, vous tuez mes services, je suis paralysé, je ne pourrai plus rien faire.»

Il se trouve que cela concerne aujourd'hui le département des sports et de la sécurité, mais la discussion est exactement la même dans les cinq départements; je dirais qu'il était relativement injuste de se concentrer, par les hasards des jeux de commissions, sur un seul département, celui de M. Hediger, alors que la même discussion devrait avoir lieu – pas «pourrait» avoir lieu, «devrait» avoir lieu – pour les cinq départements. En l'occurrence, elle a lieu chaque année, il se trouve que, cette année, la cible était, plus ou moins par hasard, le département de M. Hediger. Notre approche face à cette question consiste à dire que l'on ne peut pas choisir des cibles au hasard, en fonction des majorités de circonstance, sans concertation préalable.

Par contre, nous sommes convaincus que ce travail que nous demandons depuis longtemps sur la manière de gérer le débat concernant les frais de fonctionnement doit être amélioré. Nous n'avons pas encore de projet précis, mais nous sommes de plus en plus convaincus qu'un système plus personnalisé de l'octroi des enveloppes par service – pas nécessairement par département entier, mais par service – doit au moins être mis à l'examen, cet octroi étant évidemment lié à des objectifs politiques. Ce Conseil aurait alors enfin la possibilité de débattre, non pas des 1000 francs de plus ou de moins sur un groupe de comptes 312 dont il n'a de toute façon pas la maîtrise et à propos duquel il ne dispose pas des informations nécessaires, mais d'objectifs politiques, des prestations que l'on attend de chaque service de l'administration municipale. Cette discussion doit avoir lieu de manière concertée et également de manière équilibrée et équitable entre tous les départements.

C'est pourquoi ces amendements, dont il se trouve qu'ils concernent aujourd'hui le département des sports – et qui, de notre point de vue et à ce que nous en pouvons juger, paraissent quelque peu improvisés et comme taillés à la hache – ne sont pas justifiés, et ce essentiellement en raison de la méthode utilisée pour les élaborer, pas nécessairement à cause du fond.

J'aimerais également faire une remarque concernant les agents de ville. Il est facile, aujourd'hui, de plaisanter sur le fait que ceux-ci n'ont pas de compétences et que le magistrat n'a pas d'idées là-dessus. C'est faux! Il le dira lui-même, j'imagine. Aussi bien le magistrat que la majorité des groupes politiques de ce Conseil ont dit et redit que les agents de ville, suite au vote positif de la population genevoise en juin dernier, disposaient de la base constitutionnelle nécessaire pour exercer leur travail dans de nombreux domaines.

Le seul frein actuellement, c'est le Conseil d'Etat, qui traîne les pieds pour renégocier la convention. A ce propos, je remercie certains députés membres du Grand Conseil d'avoir déposé un projet de loi – sur une initiative du Conseil administratif, d'ailleurs, puisque la convention n'est pas renégociée – pour créer des bases légales concrétisant le mandat constitutionnel et populaire des agents de ville en bonne logique démocratique. Nous insisterons encore et toujours sur le fait que ces derniers ont une mission et des tâches complémentaires à celles de la police cantonale, qui actuellement ne fait pas son travail sur le territoire de la Ville. Faut-il rappeler ici que, en matière de contrôle de stationnement, de surveillance des parcs – on a parlé d'Artamis, de multiples problèmes sur notre territoire – la gendarmerie est tout simplement dépassée et ne peut pas faire son travail, ou ne le veut pas, dans certains cas, parce qu'elle a l'interdiction politique de le faire dans différents domaines? La police a un travail. Nous insistons pour maintenir la pression sur l'Etat; on ne peut donc pas gloser ici sur le fait que les agents de ville n'auraient pas de mission.

Ma dernière remarque a trait aux subventions. Il s'y applique la même logique qu'au groupe de comptes 31. Le magistrat en charge de la culture nous avait annoncé dernièrement qu'il y aurait bientôt des contrats de prestations; là aussi, la piste mérite d'être suivie. Cela nous permettrait éventuellement d'être plus au clair, dans certains cas, quant au poids réel des subventions de la Ville de Genève, sur leur rôle et leur affectation, mais cela, comme l'a dit mon collègue M. Rielle, en gardant une certaine modestie en ce qui concerne la proportion des subventions de la Ville par rapport aux budgets globaux de ces associations.

Par voie de conséquence, le groupe socialiste acceptera les amendements proposés par le magistrat en charge du département. Par contre, il refusera probablement tous les amendements proposés par M. Queloz.

M. Georges Queloz (L). Je ne sais pas ce qui pousse M. Rielle à s'emporter et à dire n'importe quoi, comme il l'a fait tout à l'heure. Monsieur le président, le sport est évolutif. S'il y a peut-être quelque chose qui n'est pas évolutif, c'est ce Conseil municipal: en effet, il y a en tout cas dix ans que je siége dans cette enceinte et je constate que, d'année en année, des montants identiques sont attribués au même club alors que celui-ci, il y a dix ans, avait peut-être besoin de plus d'argent, ou en a davantage besoin aujourd'hui, peu importe.

Monsieur Rielle, lorsque vous dites que l'on ne veut pas aller «trifouiller» dans les comptes, je suis désolé, vous devriez savoir que tous les subventionnés, que ce soit au département des affaires culturelles ou au département des sports, doivent présenter leur budget, leurs comptes, leur plan d'activités. Ils rendent des comptes, Monsieur Rielle! Ce n'est qu'un secret de polichinelle! On va peut-être bien se rendre compte que certains clubs devraient recevoir davantage. C'est de cela qu'il est question! Il ne s'agit pas de discuter ce que M. Hediger distribue, parce qu'il accorde sans doute autant d'argent pour des clubs de curling ou autre, qui ne sont pas forcément des clubs où on rencontre les... les plus gauchistes, allais-je dire.

M. Alain Comte (AdG/TP). En écoutant les propos de M. Maudet, j'ai l'impression que l'on est en face d'un junior qui veut devenir entraîneur. En effet, que nous proposent MM. Queloz et Maudet? Tout simplement des diminutions sur le groupe de comptes 31. Et ce uniquement dans l'optique de retrouver l'état des comptes de 1998.

A part cela, leurs propos ne sont que coquilles vides. Il n'existe aucune piste pour la promotion du sport; il n'y a aucune proposition concernant la pose de candidatures pour l'organisation de manifestations sportives ou la publicité, afin d'inciter nos concitoyens et concitoyennes à faire du sport. Il en va de même pour tout ce qui concerne le sport à Genève: qu'il s'agisse des mouvements junior, des sports d'ânés ou autres, vous n'avez aucune proposition. Et ce n'est pas en bricolant une motion de dernière minute que vous allez nous convaincre.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon, présidente de la commission des sports et de la sécurité (DC). Cela tombe bien que le précédent intervenant ait parlé de travail fait à la sauvette. Je voulais justement réagir, encore une fois, parce que ce n'est ni un hasard, ni un accident, ni une organisation chaotique qui ont amené la commission des sports et de la sécurité à voter des amendements proposés et remaniés ensuite à la commission des finances. Ce travail a été particulièrement soigné, mais, évidemment, comme c'est l'Entente qui l'a fait, cela ne pouvait forcément pas convenir à l'Alternative.

Ce qui était très intéressant, c'est que, en commission des sports et de la sécurité, il y a eu une vraie réflexion et qu'une majorité s'est effectivement prononcée en faveur des amendements proposés par l'Entente. Cela a dû faire un certain scandale et il y a peut-être eu par la suite des négociations en coulisses, du style: «J'échange un Musée d'ethnographie contre un stade de la Praille.» Comme cela, on remet les amendements! Je dis cela au hasard, mais enfin, on fait de la politique, donc, il faut en parler.

Une voix. Est-ce vraiment au hasard?

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon. C'est peut-être au hasard. Je trouve quand même cela très intéressant; en effet, des gens ont réfléchi; d'autres personnes ont entendu ce qui était proposé et ont trouvé cela intéressant puis ont retourné complètement leur vision des choses! Donc, ce n'était vraiment pas du hasard. Alors, allons jusqu'au bout; assumez votre réflexion et votre opposition en disant pourquoi vous n'êtes plus d'accord avec les commissaires qui avaient soutenu ces premiers amendements et, là, on sera dans le vif du sujet.

M. André Hediger, conseiller administratif. Je voudrais donner quelques réponses, parce qu'il y a un certain nombre de choses que je ne peux quand même pas laisser passer.

Tout d'abord, Madame la présidente de la commission des sports, Madame von Arx, vous tenez beaucoup à nous persuader, ce soir! J'aimerais quand même vous dire que quelqu'un a déclaré que vous étiez la fossoyeuse du sport! Ce n'est pas du tout le cas! Au contraire, tout le monde dans cette ville, dans ce canton, sait l'intérêt que vous portez au sport! Vous courez les manifestations sportives et, toutes les fois que je le peux, je vous permets de remettre les médailles, afin que vous puissiez embrasser les gagnants et tous les concurrents! Tout le monde sait que c'est là votre intérêt!

Ce qui frappe, Madame, je vais vous le dire. Avec mes collaborateurs, nous avons passé un certain nombre d'heures en commission des sports et des questions ont été posées. Lors de la séance suivante, vous avez délibéré; je vous ai fait demander si je devais venir en commission. Vous avez dit non. Bien entendu, c'était tout à fait normal. Je ne serais de toute façon pas venu, parce que je pense que, quand une commission délibère, elle doit le faire en l'absence du magistrat, ce dernier ayant été préalablement auditionné. Le plus étonnant est que vous ayez fait des coupes dans des rubriques à propos desquelles vous n'aviez pas posé de questions. C'est la raison pour laquelle je me suis permis de défendre à nouveau

ces rubriques à la commission des finances. J'avoue n'avoir pas compris votre manière de procéder; en effet, d'habitude, on fait des coupes dans des rubriques après avoir posé des questions au magistrat et à ses collaborateurs. Du reste, la séance de votre commission où vous m'avez posé des questions, ainsi qu'à mes collaborateurs, s'est terminée vers les 20 h. Après, vous aviez prévu un pique-nique. Je vous ai encore demandé s'il fallait que nous restions, parce que nous nous attendions, avec mes collaborateurs, à un certain nombre de questions de votre part, mais vous m'avez répondu par la négative.

Je réponds maintenant à M. Maudet, qui affirme que toutes les informations n'ont pas été fournies. Monsieur Maudet, vous êtes nouveau – je ne vous en veux pas – d'ailleurs vous êtes un «bleu» puisque vous portez ce soir une chemise de cette couleur. J'aimerais vous dire tout d'abord que, au cours de ces dernières années – et les plus anciens conseillers peuvent vous le confirmer – j'ai toujours renseigné la commission des sports sur tous les sujets, qu'il s'agisse des pompiers, des agents de ville et de cette fameuse convention annulée par le Tribunal fédéral.

Monsieur Maudet, cela faisait des années que je disais au Conseil d'Etat que cette convention n'était pas valable! Et on continuait à dire qu'elle l'était! Il a fallu cette décision du Tribunal fédéral pour qu'elle soit annulée.

Par ailleurs, concernant la loi votée l'année passée en juin, vous n'avez pas plus que moi vu le fameux projet des agents de ville. A ce moment-là, tout le monde a cru qu'il ressortait du rapport du Grand Conseil que l'on nous mettait sur le même pied que les autres communes. On a voté un article constitutionnel sur lequel je vous ai du reste envoyé toute une correspondance, Monsieur Maudet. Or cet article comportait une disposition transitoire disant le contraire, ce qui se produisait pour la première fois dans la Constitution. Le résultat est que l'on doit maintenant reprendre un projet au Grand Conseil; en effet, un projet de loi a été déposé par M. Grobet. Je ne sais pas si M. Ramseyer va l'accepter. En tous les cas, un débat aura lieu au début de l'année prochaine et, si une majorité du Grand Conseil est favorable à ce projet, nous serons sur un pied d'égalité avec les autres communes; le Département de justice et police va conclure des conventions avec la Ville de Genève comme il le fait avec les communes. Cela nous donnera un certain nombre de prérogatives et nous permettra d'infliger à nouveau des amendes.

Quant aux 5 millions de francs évoqués par M. Sormanni, j'ignore ce qui s'est passé hier au budget du Grand Conseil. Pour ma part, je dispose seulement du procès-verbal de la rencontre du 24 novembre entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat, où nous avons posé cette question. Dans ce document, il est dit: «A la question des amendes d'ordre, une solution transitoire doit être mise sur pied pour 2000, c'est-à-dire pour les 5 millions de francs, sur les 13 à 15 millions de francs, que représentent les amendes d'ordre.» Et, un peu plus loin, il est dit:

«Ainsi la Ville pourra-t-elle compter sur les 5 millions de francs qu'elle réclame. Ce montant lui sera rétrocédé sur les comptes 2000, le projet de budget de l'Etat ne pouvant plus être modifié sur ce point.» Cette semaine, le mercredi 15 décembre, nous avons de nouveau rencontré le Conseil d'Etat; M. Ramseyer a confirmé la teneur de ce procès-verbal, concernant la rétrocession à la Ville des 5 millions de francs l'année prochaine. Je n'en sais pas plus. Je ne peux pas vous donner le document; c'est un procès-verbal de rencontre où toute une série d'autres problèmes sont mentionnés. J'espère que vous me faites confiance à propos de ce que je viens de vous lire.

Par ailleurs, je voulais encore répéter à l'attention de M. Maudet que j'ai fourni toutes les informations nécessaires au cours de ces dernières années, que cela concerne les pompiers, les agents de ville ou les clubs sportifs. C'est pourquoi je m'étonne de la motion déposée ce soir par M. Queloz. Vous y reprenez ce que je fais déjà et vous voulez me la faire endosser en disant que je politise le sport! Je n'arrive pas à comprendre.

En tous les cas, pour ce qui est des sommes que vous votez chaque année dans les comptes, si vous souhaitez davantage d'information, vous avez la possibilité d'obtenir une brochure concernant les clubs et associations, les subventions qu'on leur donne et l'argent destiné aux manifestations ou au mouvement junior. Le questionnaire que j'évoquais il y a un instant est envoyé tous les deux à trois ans à tous les clubs et associations; on y demande sur cinq, six pages, toute une série de renseignements: nombre de licenciés; nombre d'hommes, de femmes, de juniors et d'entraîneurs dans le sport populaire; provenance des fonds: cotisations, sponsors, sport-toto, Ville de Genève, etc. En outre, chaque année, avant d'accorder une subvention, nous demandons le rapport des activités passées et futures du club, ainsi que ses comptes et son budget. Tous ces renseignements, je les ai.

Il y a quelques années, la commission des sports a fait des pointages sur la liste des subventionnés et, lorsqu'elle m'a demandé d'apporter le dossier untel, je l'ai fait. Vous pourrez reprendre cette idée-là. Voilà.

En tous les cas, Mesdames et Messieurs, moi, je n'irai pas plus loin. Ce que j'ai compris, c'est que certains de ceux qui ont présenté des amendements voudraient retrouver l'état des comptes de 1998. Cela, je l'ai bien compris. Je remercie donc M. Kanaan de la déclaration qu'il a faite il y a un instant. Suite à des remarques que vous m'aviez adressées en commission, tout ce qui correspond à l'achat de machines sera transféré dans la proposition N° 30, c'est-à-dire le crédit que le Conseil municipal a renvoyé en commission le 8 décembre pour les achats de matériel. Je passerai sur tout le relevé que j'ai fait; c'est pour cela que je propose ce soir des amendements où sont soustraits ces achats de machines, que l'on inscrira dans la proposition N° 30.

Quant au fond, je voudrais que chacun, et notamment ceux qui essaient ces jours de me faire la vie dure, sache ceci: je continuerai à développer le sport populaire, le sport pour tous. En ce qui concerne le mouvement junior, les adultes et les aînés, je crois que l'on est en plein succès. Et voilà ce qui se passe avec certains au conseillers municipaux quand on a du succès: ils veulent nous créer des misères!

(La présidence est reprise par M^{me} Alice Ecuivillon.)

La présidente. Il y a trois quarts d'heure que les débats ont commencé et nous avons encore trente-deux amendements à examiner. Je passe la parole à M^{me} von Arx. S'il vous plaît, soyez brève, Madame von Arx!

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon, présidente de la commission des sports et de la sécurité (DC). J'aimerais encore lever un malentendu. Il est vrai que toutes les questions n'ont pas été posées au magistrat, mais ce sont toujours les mêmes questions qui sont posées depuis des années – je ne suis pas encore un dinosaure, mais cela fait quand même cinq ans, maintenant, que j'ai le grand plaisir de participer à la commission des sports et de la sécurité. Effectivement, nous avons décidé de ne pas poser toutes les questions, puisqu'elles avaient déjà été posées depuis des années et que l'on nous donne toujours les mêmes réponses! Nous avons, en effet, décidé de proposer des amendements remettant en question des rubriques et certaines façons de travailler; il fallait bien amener une rupture avec la manière de procéder. C'est simplement dans ce but-là que nous avons agi ainsi.

M. André Hediger, conseiller administratif. J'allais oublier l'essentiel: la brochure sur le cinquantième anniversaire du Service des sports! Tout le monde sait qu'elle vient de sortir. C'est la seule brochure, en Ville de Genève, qui rapporte de l'argent et n'en coûte pas! On a dit tout à l'heure que l'on n'avait pas eu de renseignements sur les manifestations prévues, mais il faut rappeler que l'on ne nous a pas posé de questions! Aucune question! Cette brochure rapportant 10 000 francs à la Ville de Genève, la page du Conseil municipal, avec M. Maudet et M^{me} von Arx au milieu, c'est 6000 francs pièce, Madame!

La présidente. J'ai le plaisir de saluer, dans la tribune du public, la présidente du Parlement des jeunes, Louise Kasser, ainsi qu'un membre de son bureau. *(Applaudissements.)*

M. Pierre Maudet, rapporteur de la commission des sports et de la sécurité (R). J'apporte juste quelques précisions, suite aux interventions des uns et des autres. Je m'adresse d'abord à M. Kanaan. J'aimerais lui dire que l'intention de la commission des sports – en tout cas, d'une majorité de la commission, à l'époque, et maintenant de l'Entente – en présentant ses amendements, n'est pas de réformer, de pousser, d'obliger une réforme du département par le biais d'amendements budgétaires! Il s'agit de faire notre travail et notre travail consiste à relever qu'un sou est un sou et que le contribuable a aussi un certain contrôle sur ces dépenses. En sport comme en politique, vous savez qu'il faut aller dans le détail, car le diable est dans les détails. En compétition sportive, les centièmes de seconde comptent; eh bien, en matière budgétaire, il en va de même avec les centimes. Première chose.

Deuxième chose: je suis ravi d'entendre M. Comte nous servir sa litanie, surtout qu'il ne l'a pas fait en commission. Si l'on peut déplorer le fait que peu de questions ont été posées en commission, on peut aussi reprocher à M. Comte d'être relativement peu intervenu. Cela, c'était pour l'anecdote.

Pour finir, j'aimerais préciser à M. Hediger que ce qu'on lui reproche, ce n'est pas le manque d'informations ni l'absence de renseignements fournis. En tout cas, je ne crois pas l'avoir exprimé comme cela. C'est plutôt le manque de volonté. Et je trouve un peu fort de café que l'on nous serve à nouveau des phrases comme: «Oh, on me fait la vie dure», etc. D'une certaine manière, nous n'avons que faire des jérémiades de M. Hediger, de celles que l'on nous sort à tout bout de champ, car, en politique – mais je suis un «bleu», vous allez peut-être m'apprendre qu'il en va autrement – il me semble que nous nous intéressons aux arguments et aux faits. Hors le domaine de l'amour, où tout se confond miraculeusement et où les jérémiades sont volontiers admises, en politique, je le dis encore une fois, nous traitons des faits et des arguments.

En l'occurrence, il est inacceptable qu'un magistrat se défausse. Quand je lis, dans le *Temps* du 3 novembre où l'on apprend que la Ville avait inscrit dans son budget la somme de 5 millions de francs, que «En contrepartie, la Ville s'engage à patienter pour modifier la loi sur la police, et à rediscuter l'ensemble de la question», j'ai l'impression que l'on a affaire à de l'attentisme! Monsieur le magistrat, vous avez été élu à ce poste; c'est à vous, dans les circonstances qui sont celles d'aujourd'hui, avec le Conseil d'Etat et les conseillers d'Etat actuels, de nous faire la magistrale démonstration que votre volonté politique passe par-dessus ces obstacles, afin que nous arrivions enfin à quelque chose!

M. Olivier Coste (S). Le centenaire de la naissance de Borges, celui du SIS, le cinquantenaire du Services des sports... La liste pourrait s'allonger. Fêter les

jubilés est une manière de marquer des événements importants de la vie locale, avec convivialité, d'y associer la population, de lui permettre de mieux connaître les structures municipales et, parfois, les élus locaux. Il existe en France – de même, m'a-t-on dit, qu'à un niveau européen – un annuaire des dates de naissance et de décès des hommes de lettres, des musiciens, des artistes, afin que les autorités puissent planifier les jubilés. Serait-il possible que le Conseil administratif en édite un au niveau genevois, de telle manière que nous sachions, plus tôt que quelques mois à l'avance, quel genre de manifestations seront prévues, afin que, si l'on propose, par exemple, de marquer les 20 ans, les 50 ans d'une école ou d'un service municipal, nous puissions faire des choix politiques?

(M. Maudet demande la parole.)

La présidente. Ecoutez, Monsieur Maudet, je vous en prie! Cela fait bientôt une heure que vous palabrez, au lieu de voter les amendements! (*Protestations.*) Alors, soyez extrêmement concis. Mais oui! Mais oui!

M. Pierre Maudet, rapporteur de la commission des sports et de la sécurité (R). C'est une toute petite intervention qui porte, d'ailleurs, sur deux des amendements qui vont être votés tout à l'heure. Je me rappelle à l'instant que le Service de la taxe professionnelle, lequel n'est pas tellement populaire auprès des utilisateurs, avait réussi la prouesse – c'est tout à l'honneur de son chef de service – de fêter à l'époque son cinquantième anniversaire quasiment sans dépenser un sou, avec une magnifique vidéo réalisée pour expliquer ce que fait le Service de la taxe professionnelle, des portes ouvertes, des choses simples, bien faites, qui ont permis de créer une vitrine à l'intention des utilisateurs. Je relève donc qu'un cinquantième anniversaire a été fêté de manière tout à fait correcte et cela sans apport financier direct de la Ville.

La présidente. Bien! Nous passons aux amendements.

Page 55, cellule 400100, Direction et secrétariat du département, groupe de comptes 317, Dédommagements.

La présidente. Nous avons d'abord un amendement de M. André Hediger, qui demande de remettre les 4000 francs enlevés par la commission des sports et

la commission des finances. Le montant actuel est de 12 224 francs et le nouveau montant de 16 224 francs. Je vous lis la justification donnée par M. Hediger: «Ce groupe, vu la permutation opérée par le Service du budget entre les groupes de comptes 306 et 317, contient des éléments de salaires ainsi que des frais de congrès et de déplacements. L'augmentation de 1000 francs demandée par rapport à l'année précédente est jugée opportune.»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 40 oui contre 30 non.

*Page 56, cellule 400201, Direction et secrétariat,
groupe de comptes 313, Achats de fournitures et autres marchandises.*

La présidente. Un amendement est présenté par MM. Queloz et Maudet. Le montant actuel est de 230 504 francs; MM. Queloz et Maudet proposent une diminution de 30 504 francs, pour arriver à un nouveau montant de 200 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 30 oui.

*Page 56, cellule 400201, Direction et secrétariat,
groupe de comptes 317, Dédommagements.*

La présidente. Nous avons un amendement de MM. Queloz et Maudet, qui demande une diminution de 10 804 francs. Le montant actuel est de 26 804 francs et le nouveau montant de 16 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité.

*Page 56, cellule 400201, Direction et secrétariat,
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

La présidente. Cet amendement de MM. Queloz et Maudet demande une diminution de 20 000 francs. Le montant actuel est de 53 733 francs et le nouveau montant de 33 733 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité.

Page 56, cellule 400201, Direction et secrétariat, groupe de comptes 365, Institutions privées (page jaune 84).

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants). Le montant actuel est de 3 336 840 francs; la modification proposée consiste en une diminution de 1350 francs. Le nouveau montant est donc de 3 335 490 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté sans opposition (quelques abstentions).

Page 56, cellule 400202, Administration, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

La présidente. Nous avons un amendement de MM. Queloz et Maudet, qui demande une diminution de 55 382 francs. Le montant actuel est de 225 382 francs et le nouveau montant de 170 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité.

Page 56, cellule 400202, Administration, groupe de comptes 315, Entretien d'objets mobiliers par des tiers.

(Huées d'impatience.)

La présidente. Non, mais! Je vous en prie! Vous perdez le sens commun, ce n'est pas possible!

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Madame la présidente, je voudrais vous faire respectueusement remarquer que j'ai aussi déposé des amendements, et si l'on souhaite aller dans l'ordre, il faudrait traiter l'un de ces amendements qui concerne la rubrique 400202, groupe de comptes 315.

Des voix. On y est!

La présidente. Ah, c'était pour dire cela? Cet amendement du PDC demande une diminution de 5818 francs. Le montant actuel est de 11 818 francs et le nouveau montant de 6000 francs. La justification de cet amendement est: «Réajustement par rapport aux comptes 1998».

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité (quelques oui du PDC; quelques abstentions libérales et 1 radicale).

*Page 56, cellule 400202, Administration,
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement de M. André Hediger proposant de remettre les 25 000 francs soustraits par la commission des sports et la commission des finances. Le montant actuel est de 551 893 francs et le nouveau montant de 576 893 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à la majorité (opposition de l'Entente).

*Page 56, cellule 400202, Administration,
groupe de comptes 436, Dédommagements de tiers.*

La présidente. Cet amendement présenté par le Parti démocrate-chrétien et M^{me} von Arx propose une diminution de 20 000 francs. Le montant actuel est de 220 000 francs et le nouveau montant de 200 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité (quelques oui des démocrates-chrétiens, des libéraux et des radicaux et quelques abstentions).

*Page 57, cellule 400204, Etudes et entretien des constructions,
groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.*

La présidente. Cet amendement présenté par le Parti démocrate-chrétien et M^{me} von Arx demande une diminution de 2000 francs. Le montant actuel est de 4000 francs et le nouveau montant de 2000 francs. La justification donnée est: «Alignement sur le budget 1999».

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité (quelques oui des groupes radical, libéral et démocrate-chrétien et quelques abstentions).

*Page 57, cellule 400204, Etudes et entretien des constructions,
groupe de comptes 313, Achats de fournitures et autres marchandises.*

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement de M. André Hediger proposant une augmentation de 20 000 francs. Le montant actuel est de

54 734 francs et le nouveau montant de 74 734 francs. Comme justification à son amendement, M. Hediger indique: «Dépenses de carburant, imputées depuis 1999 par le Service des achats aux services utilisateurs. Transfert de charge d'un service à l'autre.»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à la majorité (opposition de l'Entente).

Page 57, cellule 400204, Etudes et entretien des constructions, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.

La présidente. L'amendement, présenté par M. Hediger, demande une augmentation de 11 000 francs. Le montant actuel est de 13 097 francs et le nouveau montant de 24 097 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à la majorité (opposition de l'Entente).

Page 57, cellule 400205, Ateliers, groupe de comptes 313, Achats de fournitures et autres marchandises.

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement de MM. Queloz et Maudet, proposant une diminution de 17 460 francs. Le montant actuel est de 387 460 francs et le nouveau montant de 370 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité (Alternative) (1 abstention).

Page 58, cellule 400206, Piscines, groupe de comptes 311, Mobilier, machines, véhicules, matériel.

La présidente. L'amendement au groupe de comptes précité est également présenté par MM. Queloz et Maudet; il propose une diminution de 41 307 francs correspondant à l'achat d'un robot. Le montant actuel est de 61 307 francs et le nouveau montant de 20 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité (Alternative).

*Page 58, cellule 400206, Piscines,
groupe de comptes 313, Achats de fournitures et autres marchandises.*

La présidente. L'amendement proposé par le PDC et M^{me} von Arx demande une diminution de 7000 francs pour ramener ce groupe de comptes au niveau du budget 1999. Le montant actuel est de 25 940 francs et le nouveau montant de 18 940 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité.

*Page 58, cellule 400206, Piscines,
groupe de comptes 314, Entretien des immeubles par des tiers.*

La présidente. Le présent amendement est également proposé par le PDC et M^{me} von Arx; il demande une diminution de 40 862 francs. Le montant actuel est de 100 862 francs et le nouveau montant de 60 000 francs. La justification de cet amendement est: «Transfert au budget des investissements».

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité.

*Page 58, cellule 400206, Piscines,
groupe de comptes 315, Entretien d'objets mobiliers par des tiers.*

La présidente. Un amendement présenté par le PDC et M^{me} von Arx demande une diminution de 10 941 francs pour faire correspondre le montant de ce groupe de comptes à celui inscrit aux comptes 1998. Le montant actuel est de 21 941 francs et le nouveau montant de 11 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité.

*Page 58, cellule 400207, Patinoires,
groupe de comptes 311, Mobilier, machines, véhicules, matériel.*

La présidente. Un amendement proposé par M. André Hediger demande une augmentation de 2500 francs. Le montant actuel est de 14 429 francs et le nouveau montant de 16 929 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à la majorité (opposition de l'Entente).

*Page 59, cellule 400208, Stades et salles,
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement de MM. Queloz et Maudet demandant une diminution de 5129 francs. Le montant actuel est de 76 129 francs et le nouveau montant de 71 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité.

*Page 59, cellule 4003, Incendie et secours (SIS),
groupe de comptes 309, Autres charges de personnel.*

La présidente. Un amendement de MM. Queloz et Maudet demande une diminution de 38 784 francs. Le montant actuel est de 148 784 francs et le nouveau montant de 110 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité.

*Page 60, cellule 4003, Incendie et secours (SIS),
groupe de comptes 313, Achats de fournitures et autres marchandises.*

La présidente. Un amendement de MM. Queloz et Maudet demande une diminution de 31 000 francs. Le montant actuel est de 476 500 francs et le nouveau montant de 445 500.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité.

*Page 60, cellule 4003, Incendie et secours (SIS),
groupe de comptes 314, Entretien des immeubles par des tiers.*

La présidente. Nous passons à une proposition d'amendement de MM. Queloz et Maudet demandant une diminution de 10 250 francs. Le montant actuel est de 270 250 francs et le nouveau montant de 260 000 francs.

M. Georges Queloz (L). Cela fait un petit moment que l'on patauge; cela fait un petit moment que l'on me colle sur le dos toute une série d'amendements. (*Brouhaha et rires.*) J'en avais conservé six! Je trouve quand même un peu curieux que tous les amendements acceptés par la commission des finances soient devenus des amendements de MM. Queloz et Maudet. Je l'ai remarqué depuis un moment, mais j'attendais le dernier amendement pour pouvoir le dire. On revient au troisième débat, puisque c'est comme cela, Madame!

La présidente. Ce n'est pas le dernier amendement, Monsieur.

M. Georges Queloz. Oui, il y en a encore un, peut-être, que vous me collez encore sur le dos! Je trouve quand même ce manque de sérieux assez curieux. Il s'est produit un revirement de la part de la commission des finances qui est pour le moins étonnant. Donc, cet amendement est retiré. (*Approbations et applaudissements.*)

La présidente. Monsieur Queloz, est-il bien question de l'amendement demandant une diminution de 10 250 francs?

M. Georges Queloz. Oui, Madame la présidente.

La présidente. Et les suivants, vous les maintenez? (*Rires.*) Je suis désolée, j'en ai encore deux en main.

M. Georges Queloz. Oui, Madame la présidente. Je sais bien que c'est l'heure où les gens ont envie de rire un peu – cela devient comique – mais je vous signale quand même que, ce matin, on m'a bien précisé que la commission des finances prenait ces amendements à son compte, et c'est pourquoi je les avais retirés. Ce n'est quand même pas sorcier de comprendre cela! Alors, on en reparlera au troisième débat!

La présidente. Je ne vois pas pourquoi vous vous agitez, Monsieur Queloz! J'ai des amendements en main sur lesquels est marqué «M. Queloz et M. Maudet». Ils sont signés par vous! Je ne comprends pas pourquoi je les ferais assumer par la commission des finances!

*Page 60, cellule 4003, Incendie et secours (SIS),
groupe de comptes 315, Entretien d'objets mobiliers par des tiers.*

La présidente. Cet amendement proposé... – en tout cas, signé – par MM. Queloz et Maudet demande une diminution de 15 000 francs. Le montant actuel est de 133 000 francs et le nouveau montant de 118 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité.

*Page 61, cellule 4004, Protection civile,
groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.*

La présidente. J'ai encore un amendement du même type, je n'ose même plus le dire! (*Rires.*) Non, non, non, du même genre, si vous voulez, du même genre! Il demande une diminution de 5300 francs. Le montant actuel est de 48 300 francs et le nouveau montant de 43 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus signé par MM. Queloz et Maudet est refusé à la majorité.

*Page 61, cellule 4004, Protection civile,
groupe de comptes 311, Mobilier, machines, véhicules, matériel.*

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement de M. André Hediger proposant une augmentation de 14 000 francs. Le montant actuel, après amendement en commissions, est de 15 734 francs et le nouveau montant de 29 734 francs. M. Hediger justifie son amendement ainsi: «Transfert du groupe 351 au groupe 311. Ce montant correspond à des factures à payer au Canton. Quant au bouilleur et matériel de sécurité, d'une valeur d'environ 8000 francs, ils seront acquis par le biais de la proposition N° 30 (crédit de renouvellement/acquisition de matériel).»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à la majorité (opposition de l'Entente).

*Page 61, cellule 4004, Protection civile,
groupe de comptes 313, Achats de fournitures et autres marchandises.*

La présidente. Un amendement de M. André Hediger demande de remettre les 25 000 francs enlevés par la commission des sports et la commission des finances et de porter ainsi le nouveau montant à 275 900 francs. M. Hediger justifie cet amendement ainsi: «Dès 1999, à la demande du Service financier, les frais de carburant et lubrifiant pour les véhicules (313.52) ont été transférés dans les services respectifs. Frais payés précédemment par le Service des achats, jusqu'à fin 1998.»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 34 oui contre 31 non (2 abstentions).

*Page 61, cellule 4004, Protection civile,
groupe de comptes 314, Entretien des immeubles par des tiers.*

La présidente. Un amendement de M. Hediger demande de remettre les 16 000 francs soustraits en commissions. Le montant actuel est de 52 150 francs et le nouveau montant de 68 150 francs. La justification de cet amendement est: «Somme absolument indispensable à l'entretien et à la réparation des installations des 30 ouvrages PCi, subventionnés par la Confédération et le Canton. Ouvrages utilisés principalement pour le logement de sociétés, groupements sportifs et folkloriques et fortement sollicités pour le relogement de demandeurs d'asile et de réfugiés attribués au canton de Genève. Conséquences: diminution des recettes.»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à la majorité (opposition de l'Entente).

*Page 61, cellule 4004, Protection civile,
groupe de comptes 315, Entretien d'objets mobiliers par des tiers.*

La présidente. Cet amendement de M. André Hediger demande de remettre les 15 000 francs soustraits en commissions. Le montant actuel est de 34 000 francs et le nouveau montant de 49 000 francs. Comme justification, M. Hediger indique: «Somme indispensable pour la réparation et le remplacement d'objets, mobiliers, tels que moyens audio-visuels, machines de bureau, engins de nettoyage et d'entretien. Sous la même rubrique se trouvent les contrats d'entretien de sécurité, chauffage, ventilation, lingerie (CVS), tunnel de lavage et chambres froides du Centre de formation de Richelien.»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à la majorité (opposition de l'Entente et 2 abstentions).

*Page 63, cellule 4007, Agents de ville et domaine public,
groupe de comptes 301, Traitements du personnel
groupe de comptes 303, Assurances sociales
groupe de comptes 304, Caisses de pension et de prévoyance
groupe de comptes 305, Assurance maladie et accidents.*

La présidente. Le groupe libéral présente un amendement demandant une diminution de 500 000 francs correspondant à la suppression des postes temporaires. Le montant actuel est de 14 111 324 francs et le nouveau montant de 13 611 324 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité (1 abstention).

Page 63, cellule 4007, Agents de ville et domaine public, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.

La présidente. Nous avons deux amendements pour le même groupe de comptes. Le montant actuel est de 261 700 francs. L'amendement déposé par le groupe libéral demande une diminution de 50 000 francs. Le nouveau montant serait alors de 211 700 francs.

Mis aux voix, l'amendement du groupe libéral est refusé à la majorité.

La présidente. L'amendement de M. André Hediger demande une augmentation de 10 000 francs, c'est-à-dire le rétablissement du montant total de 271 700 francs inscrit dans le projet de budget présenté par le Conseil administratif.

Mis aux voix, l'amendement de M. Hediger est accepté par 35 oui contre 29 non (2 abstentions).

Le budget de M. André Hediger, pages 55 à 64, est adopté.

Département de M. Manuel Tornare, conseiller administratif.

La présidente. Nous passons au département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. La rapporteur veut-elle s'exprimer? Avant de lui passer la parole, j'aimerais la féliciter, puisque, depuis le 12 décembre, elle a reçu dans sa famille un joli petit Arthur! Nous la félicitons très chaleureusement. (*Applaudissements.*)

M^{me} Nicole Bobillier, rapporteur de la commission sociale et de la jeunesse (S). Merci, Madame la présidente; j'éprouve beaucoup de bonheur, mais je n'y suis pas pour grand-chose.

Je souhaiterais, en préambule, remercier le président de la commission sociale pour son efficacité, sa compétence et surtout sa courtoisie. En effet, il n'était pas si facile d'aborder le budget avec autant de nouveaux commissaires, qu'ils soient «nouveaux anciens» ou nouveaux tout court. Comme j'ai essayé de le dire dans mon rapport, les travaux de la commission sociale ont été facilités par

les explications, les documents, les réponses pratiques et rapides fournies par le magistrat en charge du département ainsi que par les chefs de ses services, que nous remercions tous vivement.

Il y a donc peu de chose à dire cette année. En effet, la commission s'est montrée modeste concernant ses amendements, qui concernent l'inévitable suppression de la subvention «Concours roses nouvelles» et une mise à niveau de l'Avivo. Les questions posées par la commission concernaient les options politiques du magistrat. Elles ont reçu des réponses claires et rapides. La transparence a été assurée, ce qui a changé la vie de notre commission; nous n'y étions pas habitués.

Le département des affaires sociales n'a plus tellement de réserves, car, il faut lui rendre justice, l'ancien responsable, M. Michel Rossetti, a, voilà deux ou trois ans, joué le jeu des économies, même si, selon le banc sur lequel on siège, on ne trouve pas cela satisfaisant.

Quelques mots maintenant sur la procédure d'examen, bien évidemment toujours trop courte, même si, cette année, notre commission n'a pas eu à en souffrir. Le passage des représentants des commissions spécialisées à la commission des finances s'apparente parfois à une douche écossaise. Les commissaires en question font souvent figure de parents pauvres, par rapport à ceux de la commission des finances. Les commissions spécialisées travaillent pourtant sérieusement, mais le résultat est décevant, car, souvent, on ne tient pas compte des décisions prises alors qu'elles sont prises en toute connaissance de cause, avec bon sens.

Les points qui ont vraiment retenu l'attention de la commission sociale sont évidemment la petite enfance et son statut juridique, à savoir la municipalisation, la création d'une fondation et l'instauration d'un système mixte. La commission suivra avec intérêt le déroulement du processus de décision et il faudra bien prendre des positions qui seront parfois un peu douloureuses. Quant au déménagement de la Délégation à la petite enfance, il n'est pas porté au présent budget. Personnellement, j'ai apprécié le projet du magistrat qui met tout en œuvre pour faire de l'accès aux crèches un droit, comme pour les écoles.

Le deuxième sujet qui a retenu l'attention de la commission, ce sont évidemment les prestations municipales. Vous avez pu constater que les allocations sociales ont été augmentées, afin de venir en aide aux familles monoparentales et défavorisées. Les prestations aux personnes âgées concernées par l'OCPA (Office cantonal des personnes âgées) restent inchangées. La commission sociale a insisté et insiste pour que l'information sur les allocations et les prestations soit améliorée, voire renforcée. Je me réserve, Madame la présidente, la possibilité d'intervenir plus tard si cela s'avérait nécessaire.

Page 66, cellule 5002, Délégation à la petite enfance, groupe de comptes 365, Institutions privées (page jaune 89).

La présidente. Nous avons deux amendements pour le même groupe de comptes. Un amendement de M. Manuel Tornare et un amendement du groupe libéral. Nous passons à l'amendement du groupe libéral, qui demande une diminution de 1 250 000 francs. (*Brouhaha.*) Le montant actuel est de 33 090 000 francs et le nouveau montant serait de 31 840 000 francs. Comme justification à son amendement, le groupe libéral indique: «Suppression de l'augmentation salariale du personnel de la petite enfance».

M. Didier Bonny (DC). Notre groupe va accepter cet amendement, mais je crois qu'il est nécessaire que l'on explique sous quelles conditions. Nous avons pensé qu'il n'était pas correct d'avantager une catégorie du personnel de la Ville de Genève plutôt qu'une autre. Je sais, on va me répondre que le personnel de la petite enfance n'a pas le même statut que le reste du personnel de la Ville de Genève. Cependant – et c'est un secret de polichinelle – M. Tornare travaille à ce que cela le devienne. C'est donc peut-être l'occasion de faire maintenant ce pas-là. Je le ferai d'autant plus volontiers – ce n'est pas du tout dirigé contre le personnel de la petite enfance – que les fameux amendements concernant le personnel seront proposés au mois de mars; ce million et demi de francs, voire plus, pourra être réparti entre l'ensemble du personnel de la Ville de Genève, y compris celui des services de la petite enfance. Mais ne nous occupons pas déjà maintenant du personnel de la petite enfance. C'est dans ce sens-là que nous voterons cette baisse de 1 250 000 francs.

M. André Kaplun (L). Je vous rappelle que le problème des salaires du personnel de la petite enfance avait déjà été évoqué l'année dernière, lors de l'examen du budget. Lorsque l'on se donne la peine de lire le *Mémorial* de la séance du 19 décembre 1998, on constate que M. Rossetti, alors président de ce département, parlait du personnel de la petite enfance comme d'un groupe de salariés privilégiés par rapport à toute une série de catégories de salariés. Il continuait en disant: «Nous avons conduit une politique salariale, au niveau de la petite enfance, qui a mis le personnel de la petite enfance dans une Ferrari.» Je cite toujours M. Rossetti, lors de la même séance: «Tous les spécialistes admettent que, aujourd'hui, la petite enfance en ville de Genève se situe au hit-parade de toutes les communes de Suisse et d'Europe.» Il terminait son intervention en disant que cette revendication sur les salaires était non seulement inacceptable, mais indécente. C'est dans le *Mémorial* de la séance sur le budget en décembre 1998, Madame la présidente.

Compte tenu de ces remarques, il est évident que nous soutiendrons l'amendement qui a été déposé.

M. Sami Kanaan (S). Il est clair que nous ne citerons pas M. Rossetti. Je trouve particulièrement intéressant d'entendre de la bouche d'un représentant du PDC que supprimer 1 250 000 francs à la petite enfance ne constitue pas une attaque contre le personnel de la petite enfance. Il faudrait leur expliquer cela un peu plus clairement, parce qu'ils risquent de ne pas comprendre. Comme cadeau de Noël, ce n'est pas mal!

On nous raconte ce soir que ce sont des privilégiés. J'aimerais rappeler – parce que certains ont la mémoire courte – qu'ils reviennent de loin et qu'à une époque pas si lointaine ce personnel-là était nettement sous-payé! Effectivement, entre autres grâce à M. Rossetti mais surtout grâce à ce Conseil qui l'a voulu ainsi, on a fait un effort de rattrapage. Nous n'avons pas honte de dire que, maintenant, le personnel de la petite enfance est décentement payé. Il remplit une tâche importante, essentielle et c'est tant mieux.

Il se peut que, à l'avenir, certains mécanismes feront que ce personnel sera traité exactement de la même manière que le reste du personnel de la fonction publique municipale, avec les bons ou les mauvais côtés que cela suppose. Ce n'est pas encore le cas. Des accords ont été passés et nous les soutiendrons. Par conséquent, nous refuserons cet amendement.

M^{me} Marie Vanek (AdG/SI). Quand je vois que l'on veut de nouveau toucher au personnel de la petite enfance, je m'étonne; comme d'habitude, je me dis: «Voilà encore un endroit où l'on estime que les enfants ne devraient peut-être pas avoir le droit d'aller à la crèche, étant donné que ce sont les mères qui devraient s'en occuper ou rester à la maison.» Comme l'a dit mon collègue M. Sami Kanaan, il y a quelques années, le personnel de la petite enfance se trouvait effectivement doté de «sous-salaires». Si M. Rossetti a développé la petite enfance, c'est parfait, mais nous savons que, encore actuellement, il y a des difficultés de placement dans les crèches dans notre ville. Si nous sommes au hit-parade des crèches – ce qui, à mon avis, n'est pas le cas – c'est simplement notre avenir et celui de notre jeunesse qui sont en jeu. Je refuserai cet amendement.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je crois que l'on fait un procès d'intention au Parti démocrate-chrétien. Effectivement, on est en train d'évoquer l'enfance, la petite enfance, mais, finalement, il s'agit, pour nous, de développer une véri-

table politique du personnel. Cela ne se fait pas par tranches! Comme l'a dit mon collègue M. Bonny, une telle politique s'applique à l'ensemble du personnel. Je pense donc que c'est ainsi qu'il faut considérer sa proposition et non pas comme une attaque contre la petite enfance. Dans le cas contraire, ce serait nous faire un procès d'intention qui est complètement hors propos.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Je ne veux pas allonger le débat; notre groupe refusera bien entendu cet amendement. Comme l'ont dit mes collègues de l'Alternative, il est vrai que le personnel de la petite enfance constitue une catégorie qui a été très défavorisée en ce qui concerne les salaires. Je veux bien, pour ma part, traiter tous les employés de la Ville sur le même pied, mais, pour l'instant, cette catégorie de personnel est loin d'être municipalisée! On en reparlera donc lorsque ce sera le cas, mais, pour le moment, il est hors de question d'accepter cet amendement.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. D'abord, j'aimerais dire à M. Kaplun que, lorsqu'il cite des chiffres, il faudrait qu'il les vérifie, lui qui est toujours très scrupuleux à ce sujet. Dans son rapport de minorité, il dit que, à Genève, un enfant coûte 24 000 francs; il s'agit en fait de 22 000 francs. Si vous multipliez cette somme par le nombre d'enfants, vous constatez que le chiffre n'est pas le même.

En ce qui concerne les salaires du personnel de la petite enfance, je ne veux pas critiquer mon prédécesseur, M. Rossetti, pour qui j'ai toujours eu beaucoup d'estime. Cependant, je crois qu'il est faux d'affirmer que Genève est au hit-parade dans ce domaine. Si l'on considère les salaires en vigueur à Lausanne, Zurich et Bâle – puisque, ce matin, on a établi des comparaisons entre Genève et d'autres villes, la comparaison avec des cantons-campagne n'étant pas judicieuse – on constate que ce sont presque exactement les mêmes que dans notre cité.

Quant à l'égalité ou l'inégalité de traitement entre le personnel de la petite enfance et celui de la municipalité, je répondrai à M. Bonny en allant dans le sens de M^{me} Johner: si vous voulez véritablement qu'il y ait égalité de traitement, municipalisez! Je rappellerai toutefois que les caisses de retraite de la petite enfance ne sont vraiment pas satisfaisantes à l'heure actuelle, même si, ces dernières années, un boni a été distribué chaque année aux personnes affiliées à la FOP.

J'ai demandé à la Caisse d'assurance du personnel de la Ville et des Services industriels (CAP) une étude, qui sera rendue à la fin décembre, pour étudier la possibilité d'une municipalisation du personnel de la petite enfance; c'est une

piste. Il s'agit également de voir combien cela coûterait à la CAP et quels seraient les avantages pour le personnel concerné. Ce sont des études que j'ai donc entreprises, car on ne peut prendre des décisions sans avoir étudié à fond ce genre de dossier. Les décisions seront prises, en tout cas durant la législature.

Mis aux voix, l'amendement du groupe libéral est refusé à la majorité (1 abstention).

Page 66, cellule 5002, Délégation à la petite enfance, groupe de comptes 365, Institutions privées (page jaune 89).

La présidente. Nous passons au deuxième amendement, celui de M. Manuel Tornare, qui concerne la même cellule et le même groupe de comptes que le précédent. Celui-ci demande une augmentation de 130 000 francs pour le «subventionnement de l'association Tournesol afin d'assurer sa survie dans l'attente d'une solution définitive, qui consisterait en un subventionnement au déficit de la Ville de Genève». Le montant actuel, je vous le rappelle, est de 33 090 000 francs et le nouveau montant serait de 33 220 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement de M. Manuel Tornare est accepté à la majorité (opposition du groupe libéral et de quelques radicaux et quelques abstentions).

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je remercie les conseillers municipaux et les conseillères municipales qui ont voté cet amendement.

Page 66, cellule 500300, Direction, groupe de comptes 365, Institutions privées (page jaune 90).

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement du groupe socialiste demandant une augmentation de 5000 francs. Le montant actuel est de 8 496 400 francs et le nouveau montant de 8 501 400 francs. Cet amendement vise à accorder une subvention au Mouvement de la condition paternelle pour une égalité parentale, dont l'adresse est: 3, rue Michel-Chauvet.

M. Didier Bonny (DC). Concernant cet amendement en faveur du Mouvement de la condition paternelle pour une égalité parentale, vous me permettez simplement, à titre personnel puisque nous n'en avons pas parlé au sein de notre groupe et que cela n'était pas prévu, de dire qu'il me réjouit. Cependant, il me

surprend. En effet, il y a trois ans, puis l'année suivante, je me suis battu autant que j'ai pu pour maintenir cette subvention. La première fois, j'ai réussi; la deuxième fois, elle a été supprimée par l'Alternative. Aujourd'hui, je ne sais pas si ce n'est que le fait du groupe socialiste, mais, en tout cas, je vois que celui-ci est revenu à de meilleurs sentiments. Est-ce le fait qu'il ait perdu six sièges au printemps passé? (*Protestations.*)

Mis aux voix, l'amendement du groupe socialiste est accepté à la majorité (opposition du groupe libéral et de quelques radicaux et quelques abstentions).

Page 67, cellule 5004, Espaces verts et environnement, groupe de comptes 301, Traitements du personnel.

La présidente. Un amendement, de M. Tornare, demande une augmentation de 50 000 francs. Le montant actuel est de 15 094 661 francs et le nouveau montant de 15 144 661 francs. Je vous lis la justification donnée par M. Tornare: «Frais de fonctionnement liés à la construction d'une nouvelle pataugeoire au parc Mon-Repos (décision du Conseil municipal du 11.11.1998 - PA-383). Charges de personnel: un demi-poste d'horticulteur pour l'entretien quotidien de l'objet. Justifié également par l'augmentation d'autres prestations (pataugeoires Montbrillant, Saint-Jean, etc.).»

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Il s'agit de la pataugeoire du parc Mon-Repos, souhaitée par une majorité de ce Conseil le 11 novembre 1998, je vous le rappelle. Je vous présente plusieurs amendements à ce sujet. Il s'agit de dépenses liées, mais qu'il faut ventiler si l'on veut respecter la procédure correcte.

M. Didier Bonny (DC). Malgré mon état de santé défaillant, je ne regrette pas d'être resté jusqu'à présent dans cette enceinte. En effet, c'est vrai, la subvention du Mouvement de la condition paternelle a été rétablie et, maintenant, c'est enfin ce que j'appellerais pompeusement «ma pataugeoire» qui arrive. C'est donc une grande joie pour moi que de voir que, de temps en temps, ce que nous votons au sein de ce Conseil municipal correspond à mes souhaits. Je rappelle par ailleurs que cela s'est fait contre l'avis des socialistes – je ne leur en veux pas du tout – qui n'ont jamais soutenu le projet de pataugeoire. Je constate que M. Tornare a fait fi de tout cela et je l'en remercie infiniment.

Par contre, en ce qui concerne les frais de fonctionnement prévus, c'est-à-dire les 50 000 francs consacrés au demi-poste, pourriez-vous juste préciser que ce

n'est pas uniquement pour cette pataugeoire qu'il va y avoir un demi-poste de plus? D'autres charges supplémentaires sont à prendre en compte; il y a également d'autres pataugeoires. En effet, un demi-poste juste pour une pataugeoire ouverte quatre mois par année, cela me paraît un petit peu beaucoup.

M. Jean-Pascal Perler, président de la commission sociale et de la jeunesse (Ve). Excusez-moi de rompre un peu cette jolie amitié concernant la pataugeoire. Les Verts ont accepté le crédit d'investissement concernant celle-ci, mais ils ne sont absolument pas prêts à accepter les 70 000 francs d'augmentation demandés par les cinq amendements que M. Tornare dépose maintenant pour son budget de fonctionnement! Qu'est-ce que c'est que ce demi-poste qu'on présente lors du budget? On nous dit seulement que cela permettra aussi d'entretenir d'autres pataugeoires.

On a aussi à voter d'autres petits amendements de 1000 francs. Tiens! Tout à coup, on a besoin de produits pour la nouvelle pataugeoire. Ce n'est pas très sérieux! On a travaillé sur le budget en commission et c'est maintenant que ce poste arrive au budget? Eh bien non, nous, les Verts, nous le refuserons. Si M. Tornare a besoin d'un poste dans son département, dans le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), pour s'occuper des pataugeoires, il fera une demande en temps utile, mais pas à l'heure du budget. Personne n'est averti; personne n'a été mis au courant dans tout le groupe de l'Alternative. C'est une façon de procéder qui ne fonctionne pas! Nous refuserons donc, en l'état, ce crédit de fonctionnement pour ce demi-poste d'horticulteur.

M. Pierre Reichenbach (L). Je suggérerais à M. Tornare d'engager aussi un garde-chasse! En effet, les canards de M. Bonny, il faudra peut-être les abattre s'ils sont malades; il faudra alors les soigner et au pire on pourrait même les manger! Quand même, ce n'est pas sérieux, non! Quand on a discuté de cette pataugeoire, il était certain – je l'avais annoncé – que l'on aurait des surprises. Eh bien, en voilà une! Il nous faut du personnel en plus, il faut désinfecter la pataugeoire, il faut chasser les canards, il faut nettoyer les bassins... Je pense que c'est superfétatoire et je rejoins tout à fait M. Perler. Nous refuserons ces amendements.

M. Sami Kanaan (S). Il est vrai que ces amendements sont proposés au dernier moment, ce qui ne favorise pas leur acceptation. Cela dit, j'aimerais aussi relever une certaine naïveté ou une certaine hypocrisie, et peut-être un mélange des deux, de la part de ceux qui s'étonnent qu'il y ait des frais de fonctionnement.

Une pataugeoire, par définition, engendre des frais de fonctionnement et il faut arrêter de croire que l'on peut faire des investissements qui, comme par miracle, n'en génèrent pas par la suite. A quelques exceptions près, il y a toujours des frais de fonctionnement. D'ailleurs, ils sont en général indiqués dans les propositions; lorsque ce n'est pas le cas, les commissaires qui font leur travail correctement posent des questions très précises, parce qu'ils se doutent bien qu'il y aura des frais de fonctionnement.

Septante mille francs, cela peut paraître beaucoup. Il est vrai aussi, et les anciens membres de ce Conseil le savent, que le SEVE travaille à effectifs extrêmement stagnants, par rapport à l'augmentation très nette des surfaces dont il doit s'occuper. On ne pouvait pas attendre du SEVE qu'il continue éternellement, avec le même effectif de personnel, à assurer l'entretien de surfaces en augmentation dont il a la charge.

Il est vrai que la proposition d'un demi-poste supplémentaire vient au dernier moment et qu'elle est expliquée de manière un peu sommaire. De ce point de vue là, je comprends tout à fait que certains groupes ne l'acceptent pas au vote, mais il ne faut pas non plus jouer les vierges effarouchées face à ce genre de propositions!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Certains prétendent que cet amendement relève d'un manque de sérieux. Voilà une proposition votée le 11 novembre 1998 et mise en attente par mon prédécesseur. Je la ressors; je fais diligence, alors que les conseillers municipaux disent trop souvent que le Conseil administratif agit avec lenteur. Première chose.

Deuxièmement, je m'étonne que des écologistes refusent des dépenses liées, qui permettront un changement régulier de l'eau ainsi que sa désinfection. Je m'adresse à tous les pères de famille présents dans cette salle, que l'on entend très souvent et qui nous donnent beaucoup de leçons, à nous, les célibataires: c'est aussi pour la sécurité de vos enfants que l'on prend ces dispositions!

Je rappelle également qu'à ce demi-poste pour la pataugeoire du parc Mon-Repos sera aussi attribué l'entretien de la pataugeoire de Montbrillant, de celle de Saint-Jean et d'autres! Vous savez qu'il y a eu des accidents; vous les avez dénoncés ici. Alors arrêtez de dire que cela n'est pas sérieux! (*Applaudissements.*)

M. Didier Bonny (DC). Je remercie M. Tornare d'avoir répondu à la question. Effectivement, la nécessité du demi-poste s'explique mieux maintenant. Il est vrai que de nombreux membres de ce Conseil municipal sont nouveaux et ne sont pas au courant de nos péripéties concernant la pataugeoire. Je rejoins

M. Kanaan: on savait très bien, quand on a voté le projet de cette pataugeoire – ce fut pénible, difficile – qu’il générerait des frais de fonctionnement. J’espère donc au moins que les groupes qui l’ont accepté à l’époque le feront aussi maintenant. Quant aux canards de M. Reichenbach, je dois dire que j’en ai assez de les entendre.

La présidente. Monsieur Perler, qui fait la deux centième intervention! (*Brouhaha et applaudissements.*)

M. Jean-Pascal Perler, président de la commission sociale et de la jeunesse (Ve). Je suis tout à fait heureux d’être le deux centième orateur ce soir. Mon discours sera récurrent: le manque de sérieux ne réside pas dans le fond de la proposition. Je suis tout à fait conscient, de même que nous, les Verts, que, lorsque l’on vote la construction d’un bâtiment, il faut peut-être penser au fonctionnement que cela présuppose, mais, je le répète, nous avons fait un travail de commission et nous ne savions rien de ce genre de poste. Tout à coup, au budget, grande surprise! Tiens! Elle débarque comme cela, comme les extra-terrestres! Voilà pour la pataugeoire du parc Mon-repos, mais on a eu droit à d’autres propositions ce matin et je crois qu’il aurait été plus sage que le Conseil administratif fasse une proposition au mois de janvier. C’est tout ce que je demande.

Mis aux voix, l’amendement de M. Tornare est accepté à la majorité (nombreuses oppositions et 4 abstentions).

Page 67, cellule 5004, Espaces verts et environnement, groupe de comptes 312, Eau, énergie, combustibles.

La présidente. Le présent amendement, déposé par M. Tornare, concerne également la pataugeoire et demande une augmentation de 1000 francs pour l’achat d’eau aux SIG et son changement régulier. Le montant actuel est de 1 263 000 francs et le nouveau montant de 1 264 000 francs.

Mis aux voix, l’amendement ci-dessus est accepté par 40 oui contre 28 non (5 abstentions).

Page 67, cellule 5004, Espaces verts et environnement, groupe de comptes 313, Achats de fournitures et autres marchandises.

La présidente. Toujours pour la pataugeoire de Mon-Repos, un amendement de M. Tornare demande une augmentation de 10 000 francs pour l’achat de pro-

duits chimiques nécessaires à la désinfection de l'eau, le changement régulier de filtres et d'autres petites fournitures de la station de filtration. Le montant actuel est de 1 048 100 francs et le nouveau montant de 1 058 100 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à la majorité (opposition des libéraux et des radicaux et quelques abstentions).

Page 67, cellule 5004, Espaces verts et environnement, groupe de comptes 314, Entretien des immeubles par des tiers.

La présidente. L'amendement suivant de M. Tornare demande une augmentation de 8000 francs pour l'entretien annuel de la pataugeoire de Mon-Repos par des tiers (peinture, maçonnerie, etc.) et sa mise en service et hors service. Le montant actuel est de 959 200 francs et le nouveau montant de 967 200 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à la majorité (opposition des libéraux, des radicaux et d'un démocrate-chrétien et quelques abstentions).

Page 67, cellule 5004, Espaces verts et environnement, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.

La présidente. Encore la pataugeoire! Cet amendement demande une augmentation de 1000 francs pour les expertises obligatoires du Service cantonal d'écotoxicologie. Le montant actuel est de 227 635 francs et le nouveau montant de 228 635 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à la majorité (opposition des libéraux, des radicaux et d'un démocrate-chrétien et quelques abstentions).

Page 68, cellule 5004, Espaces verts et environnement, groupe de comptes 365, Institutions privées (Concours roses nouvelles, page jaune 91).

La présidente. Nous avons maintenant deux amendements, qui en fait n'en sont qu'un. L'un est proposé par M. Manuel Tornare et l'autre par MM. Lathion et Cottier du Parti démocrate-chrétien. Les deux amendements proposent la même chose: le rétablissement des 21 400 francs pour la réalisation du Concours international de roses nouvelles de Genève que la commission sociale et la commission des finances ont supprimés. Le montant actuel est de 95 400 francs et le nouveau montant de 116 800 francs.

M. Philippe Cottier (DC). Je dirai juste quelques mots. Même si je suis nouveau dans cette enceinte, je crois savoir que ces roses ont déjà provoqué un certain nombre de débats au sein du Conseil municipal. Il se trouve que le groupe PDC est attaché à l'image de la Genève internationale, laquelle ne dépend pas seulement des organisations non gouvernementales, mais également de ce genre de manifestations ayant effectivement un retentissement au-delà des frontières de notre canton, raison pour laquelle nous souhaitons que cette subvention soit rétablie. Permettez-moi simplement de terminer mon intervention sur un ton un peu humoristique: j'aimerais rappeler que ce concours a été institué par un magistrat démocrate-chrétien qui se trouve être mon grand-père, raison pour laquelle, effectivement, je le soutiens.

Mis aux voix, le rétablissement de la subvention est accepté à la majorité (quelques oppositions de l'Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants et quelques abstentions).

Page 69, cellule 500700, Direction, groupe de comptes 365, Institutions privées (Association des vieillards invalides, veuves et orphelins, page jaune 92).

La présidente. Cet amendement, proposé par M^{me} Liliane Johner, demande une augmentation de 17 000 francs. Le montant actuel est de 63 000 francs et le nouveau montant de 80 000 francs.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Il s'agit d'augmenter la subvention de l'Avivo de 17 000 francs, afin qu'elle atteigne le montant de 80 000 francs voté par la commission sociale, laquelle avait accepté cette augmentation suite aux explications qu'on lui avait données. La commission des finances a rejeté cette augmentation, par le jeu d'une ou deux abstentions; je ne m'étendrai pas sur ce sujet.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. L'Avivo fait un travail remarquable, tout le monde le sait. Je vous demanderai de soutenir cet amendement, non seulement pour le travail remarquable de l'Avivo que je viens de souligner, mais aussi en souvenir de Roger Dafflon. L'Avivo fête cette année son cinquantième anniversaire.

M. Didier Bonny (DC). Voilà enfin une petite note discordante entre M. Tornare et moi-même! Première question: puisque l'Avivo fait un si bon travail, ce

que je crois volontiers, pourquoi est-ce que M. Tornare n'a pas, de lui-même, rajouté 17 000 francs au budget? Et pourquoi a-t-il fallu attendre un amendement émanant du Parti du travail, dont on sait combien il est proche de l'Avivo?

Deuxième question: pourquoi ne voterons-nous pas cet amendement? Un peu comme tout à l'heure quand nous parlions de la politique salariale concernant le personnel, pourquoi augmenter cette subvention de 17 000 francs, ce qui est quand même assez important, alors que toutes les autres subventions ont été plafonnées à leur montant du budget de l'année dernière? Il est probable que, si des gens très actifs au sein d'une association étaient présents ici dans cette enceinte, on aurait aussi proposé des augmentations pour eux. D'ailleurs, c'est peut-être la raison des 5000 francs octroyés au Mouvement de la condition paternelle, maintenant que j'y pense. (*Brouhaha.*) Bref, ce n'est pas très normal par rapport à la question des salaires du personnel. Nous refuserons donc cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Johner est accepté par 38 oui contre 31 non (1 abstention).

La présidente. Monsieur Juon, vous avez la parole.

M. Roman Juon (S). Merci, Madame la présidente. Non, mes remerciements ne concernent pas l'Avivo; il s'agit d'autre chose. J'interviens en ce moment à propos du traitement du personnel et du département des affaires sociales, cela en accord avec notre magistrat Manuel Tornare, responsable de ce département. Il s'agit d'un amendement de 300 000 francs que nous voulions proposer aujourd'hui. Cependant, vu ce qui a été discuté ce matin, nous ne voulons pas alourdir ce budget aujourd'hui; nous le présenterons au mois de janvier.

Voici de quoi il retourne: vous n'êtes pas sans connaître les problèmes concernant la jeunesse et particulièrement les adolescents dans les lieux publics; la presse en parle quasiment tous les jours, au mois de décembre encore plus que d'habitude. Il y a des problèmes, des accidents, des bagarres, de la drogue, toutes sortes d'histoires qui deviennent de plus en plus délicates, et cela augmente. Je suis bien placé pour le savoir, depuis dix-neuf ans que j'observe ces situations en travaillant; elles augmentent d'une manière catastrophique. Vous en êtes pour la plupart, j'en suis certain, tout à fait conscients. Il va certainement y avoir des interventions; la police va s'organiser de mieux en mieux mais, en ce qui nous concerne, nous ne pouvons pas nous contenter d'un travail d'évacuation par la police des préaux d'écoles, de la gare, de la place du Molard de tous les lieux sinistrés – et il y en a beaucoup: j'en ai recensé plus de vingt.

Il faut donc prévoir un accompagnement social, et cela dans l'urgence. C'est la raison pour laquelle nous demanderons en janvier l'engagement d'auxiliaires pour les interventions d'urgence – on ne dit plus «éducateur de rue», mais, pour vous, c'est peut-être plus simple de les appeler comme cela .

Nous n'avons pas la prétention de donner des leçons aux services de M. Tornare qui travaillent là-dessus ni à quiconque, mais il y a urgence: au printemps, dès le mois de mai, en juin, juillet, août et septembre – ce sont les moments les plus difficiles – il y a de gros problèmes de voisinage. Je cite simplement le préau couvert aux Vollandes, qui est occupé de manière permanente jusqu'à 2, 3 h du matin et où il y a déjà eu cette année pas moins de deux pots de géraniums lancés au sol. Vous imaginez ce qui pourrait arriver. On vous soumettra donc un projet pour la première séance du mois de janvier, en vous demandant de le voter très rapidement.

La présidente. Merci, Monsieur Juon, mais je trouve que l'on a déjà pas mal à faire ce soir. Si on commence à s'occuper de ce qui va se passer au mois de janvier...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je remercie M. Juon. Ses propos décrivent une réalité parfois dramatique dans certains quartiers. Lors du séminaire destiné aux cadres de mon département, au mois de septembre au Château des Avenières, à Cruseilles, j'en ai mobilisé certains sur un «plan jeunesse» qui sera proposé d'ici février-mars, afin d'aller dans le sens de ce que souhaitent beaucoup de conseillers municipaux et de conseillères municipales très inquiets de la situation de plus en plus dramatique de certains quartiers. Un séminaire à ce sujet est prévu pour le mois de mars; je peux déjà vous l'annoncer. Il regroupera tous les responsables des maisons de quartier et des spécialistes de ces problèmes venant soit de Suisse, soit de l'étranger.

M. Bernard Lescaze (R). Je suis quand même un peu surpris des remarques de M. Juon. En effet, j'ai bien entendu ce matin que, sur le montant non dépensé qui se profilait à l'horizon, le Conseil administratif avait décidé d'attribuer 2 millions de francs à des actions sociales urgentes.

Ce soir, M. Juon invoque l'urgence en nous présentant une situation qui me paraît précisément entrer dans le cadre d'une action sociale urgente. M. Tornare, par ce qu'il vient de dire, le confirme. S'il s'agit d'une action sociale

urgente qui ne nécessite pas forcément un développement pendant cinq ou dix ans, je pense que les 300 000 francs que vous voulez débloquer, Monsieur Tornare, pour engager des éducateurs de rue – temporaires, du moins nous l’espérons, parce que nous ne pensons pas que cette situation va se prolonger pendant des années; en tout cas, cela mérite d’être évalué et ne doit pas être décidé comme cela – devraient justement être pris sur ces 2 millions de francs. Sinon, cela signifie que vous voulez 2 300 000 francs et, alors, il vaut mieux le dire tout de suite. Je ne comprends pas la différence entre ces deux postes. Nous le redirons en janvier quand la proposition sera faite, mais il convient déjà de le dire maintenant: Monsieur Tornare, 2 millions de francs vont vous être attribués ce soir... (*Brouhaha, dénégations.*) Oui! Ils seront attribués par le vote du budget! Il y aura de toute façon un boni, vous le savez bien, et les 300 000 francs peuvent être pris sur ce boni.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je suis étonné de la dramatisation de la situation que l’on fait, finalement. J’attends d’en avoir une analyse pour que l’on puisse vraiment se prononcer sur des faits, sur des chiffres. Que M. Juon ou M. Tornare annoncent tout à coup ici ce soir qu’il y a une situation complètement dramatique dans les préaux d’écoles, c’est vraiment alarmer la population de façon inopinée. J’attends de voir, sur la base d’analyses vraiment fondées, si nous avons raison de suivre cette direction-là.

La présidente. Je vous signale que, depuis dix minutes, les débats ne sont plus retransmis par TV Léman bleu.

M. Sami Kanaan (S). Donc, apparemment, cela ne vaut plus la peine de prolonger. Mais parlons plus sérieusement! Tout d’abord, M. Lescaze n’a visiblement pas écouté attentivement l’intervention de M. Juon. Nous avons juste confirmé nos intentions de ce matin, qui consistaient à dire la chose suivante: premièrement, on ne vend pas la peau de l’ours avant de l’avoir tué, donc on n’annonce pas des bonis qui ne sont pour l’instant que des prévisions et on ne vote pas en catastrophe, qu’il s’agisse de 2 millions de francs ou de 300 000 balles, sans proposition en bonne et due forme. M. Lescaze n’a visiblement pas compris cela. Nous ne proposons pas aujourd’hui, le 18 décembre, un amendement de 300 000 francs.

Deuxièmement, nous ne voterons pas non plus 2 ou 3 millions de francs aujourd’hui; un boni doit être distribué au moment des comptes et non lors du budget.

Par rapport à ce qu'a dit M. Lathion, il se trouve que le Parti socialiste a pris le temps, ces derniers mois, d'aller dans différents endroits de cette ville – cela peut être aux Charmilles, aux Pâquis ou ailleurs. Nous ne sommes pas dans les banlieues de Lyon ou de Paris, mais nous nous dirigeons lentement et sûrement vers la même situation et je dirais en fait de moins en moins lentement, si des mesures ne sont pas prises. Pour l'instant, ces problèmes sont encore gérables, alors essayons d'éviter l'erreur classique qui consiste à dire: «Ce n'est pas grave; on analyse, on discute, on papote» et une fois que l'on aura fini d'analyser et de papoter, ce sera bien trop tard. L'échéance est très concrète. Nous reviendrons en janvier, parce qu'il faut que ces mesures soient opérationnelles l'été prochain, pas plus tard; sinon, ce n'est pas la peine.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Il ne s'agit pas d'alarmer la population. Simplement, comme je l'ai dit à propos d'un autre sujet tout à l'heure, je compte analyser la situation avec l'aide de mes services – cela va dans le sens de ce que dit Jean-Charles Lathion – et mener une réflexion de fond avec une politique de concertation; je me suis aussi rendu sur place, dans plusieurs quartiers. Monsieur Lathion, j'ai quand même été surpris d'entendre des habitants du quartier de Planète-Charmilles, où il y a pas mal de problèmes, me dire que, parfois, en été, à 11 h du soir, des petites filles de 3 ans errent toutes seules, sans leurs parents. Ce n'est pas de la délinquance d'adolescents, mais il y a vraiment des problèmes d'encadrement de plus en plus importants dans certains quartiers. Il faudra vraiment – et vous savez que, cela, c'est ma politique – qu'une analyse de la situation soit faite, afin que je puisse prendre des décisions d'ici ce printemps.

*Page 69, cellule 500700, Direction,
groupe de comptes 366, Personnes physiques.*

La présidente. Voici le dernier amendement. Il est proposé par le groupe libéral et demande une diminution de 500 000 francs. Le montant actuel est de 9 597 000 francs et le nouveau montant de 9 097 000 francs.

M. André Kaplun (L). Comme la séance n'est plus retransmise par la Télévision, on retire cet amendement. (*Rires et huées.*)

La présidente. C'était de la plaisanterie! Nous savions depuis un moment qu'il serait probablement retiré.

Avant de passer au vote des arrêtés, nous avons besoin des chiffres modifiés, bien entendu. Nous levons donc la séance pendant un quart d'heure, pour reprendre ensuite le deuxième débat. Je vous rappelle qu'il y aura un troisième débat.

(La séance est suspendue de 23 h 15 à 23 h 45.)

La présidente. Nous reprenons notre débat. Je vous informe que la Télévision va filmer encore quelques minutes, jusqu'à minuit. Vous avez donc droit à un supplément d'audience.

Nous avons reçu les projets d'arrêtés modifiés, que nous allons voter. Je vous les lis. *(La présidente donne les nouveaux chiffres figurant dans les arrêtés. Voir ci-après.)*

M. Jean-Luc Persoz (L). Madame la présidente, je dépose maintenant sur votre bureau deux amendements concernant l'arrêté 2 et l'arrêté 3.

La présidente. Nous sommes en procédure de vote. Vous déposerez vos amendements en troisième débat, Monsieur Persoz.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 1 est accepté à la majorité (opposition des groupes libéral et radical).

M. Bernard Lescaze (R). Madame la présidente, nous avons annoncé ce matin un amendement!

La présidente. Je regrette, nous sommes en procédure de vote, Monsieur Lescaze!

M. Bernard Lescaze. Madame la présidente, cet amendement a été annoncé ce matin et déposé sur votre table! Il s'agit de la baisse du centime additionnel. Je ne sais pas comment vous procédez, mais cet amendement a été annoncé à 9 h ce matin. Alors, nous ne sommes pas en procédure de vote, nous sommes en procédure de discussion de cet arrêté. C'est invraisemblable!

La présidente. Mais calmez-vous, Monsieur Lescaze, il est inutile de hurler. Restez poli avec moi! Je ne ferai pas de commentaires, d'accord? (*Brouhaha.*)

M. Pierre Muller, maire. Madame la présidente, je vous propose de faire voter la modification de l'arrêté 2 suite à l'amendement déposé par les Partis radical et libéral. C'est ainsi qu'il faut procéder, mais ce n'est pas une raison pour s'agiter ce soir, à minuit. Donc, faites voter l'amendement à l'arrêté 2 et on passera ensuite au vote de cet arrêté.

La présidente. Nous avons donc une proposition d'amendement concernant l'article premier et l'article 3 de l'arrêté 2, qui consiste à diminuer le centime additionnel et à le fixer à 44,5 centimes.

Projet d'amendement

«*Article premier.* – Le nombre de centimes additionnels (...) est fixé à 44,5.

»*Art. 3.* – ... le nombre de 44,5 centimes additionnels à appliquer...»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 2 est accepté à la majorité (opposition des groupes libéral et radical).

La présidente. Concernant l'arrêté 3, nous sommes saisis d'un amendement des groupes libéral et radical portant sur l'article premier, et qui dit ceci...

M. Bernard Lescaze (R). Madame la présidente, vous pouvez garder cet amendement pour le troisième débat. Celui concernant le centime additionnel ayant été refusé en deuxième débat, nous représenterons cet amendement en troisième débat, si par hasard la baisse du centime additionnel était acceptée – en effet, ces deux amendements sont évidemment liés – de façon à permettre, en cas de diminution de recettes, un montant d'emprunt plus élevé.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 3 est accepté à la majorité (opposition des groupes libéral et radical).

La présidente. En deuxième débat, le budget est donc accepté, avec une opposition des groupes libéral et radical mais sans abstention.

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la loi sur l'administration des communes;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Arrêté 1. - Budget administratif et mode de financement

Article premier. – Budget de fonctionnement

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à 830 106 398 francs sous déduction de 76 338 496 francs représentant les imputations internes soit à 753 767 902 francs et les revenus à 820 632 305 francs sous déduction de 76 338 496 francs représentant les imputations internes soit à 744 293 809 francs.

L'excédent de charges présumé s'élève à 9 474 093 francs.

Art. 2. – Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

a) patrimoine administratif	
dépenses	Fr. 98 071 157
recettes	Fr. 2 352 000
investissements nets	Fr. 95 719 157
b) patrimoine financier	
dépenses	Fr. 20 290 843
recettes	Fr. 450 000
investissements nets	Fr. 19 840 843

c) total	
dépenses	Fr. 118 362 000
recettes	<u>Fr. 2 802 000</u>
investissements nets	Fr. 115 560 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

Art. 3. – Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

a) patrimoine administratif		
investissements nets		Fr. 95 719 157
amortissements	Fr. 59 477 358	
moins déficit du budget de fonctionnement	<u>– Fr. 9 474 093</u>	
autofinancement		<u>Fr. 50 003 265</u>
insuffisance de financement		Fr. 45 715 892
b) patrimoine financier		
investissements nets		Fr. 19 840 843
amortissements (autofinancement)		<u>Fr. 275 505</u>
insuffisance de financement		Fr. 19 565 338
c) total		
investissements nets		Fr. 115 560 000
amortissements	Fr. 59 752 863	
moins déficit du budget de fonctionnement	<u>– Fr. 9 474 093</u>	
autofinancement		<u>Fr. 50 278 770</u>
insuffisance de financement		Fr. 65 281 230

Le solde non couvert au montant de 65 281 230 francs est financé par le recours à l'emprunt.

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

La diminution présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 9 474 093 francs correspondant à l'excédent de charges du budget de fonctionnement.

Art. 5. – Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

Arrêté 2. – Centimes additionnels*Article premier*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2000, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Art. 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2000 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2000.

Arrêté 3. – Emprunts*Article premier*

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2000 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté 1, article 3, arrondi à 65 000 000 de francs.

Art. 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers.

Art. 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2000, les divers emprunts ou prêts de la Caisse d'assurance du personnel qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

La présidente. Nous allons interrompre la séance quelques minutes et commencer ensuite le troisième débat. Tous les groupes ont-ils déposé les amendements qu'ils souhaitent nous soumettre pour le troisième débat? Si ce n'est pas le cas, je vous demanderai de bien vouloir les déposer.

M. Sami Kanaan (S). Je souhaiterais savoir si le Conseil administratif dépose un amendement concernant les recettes.

M. Pierre Muller, maire. Oui, Monsieur Kanaan, nous allons déposer un amendement concernant les recettes et équivalant approximativement au déficit prévu.

La présidente. Veuillez aller signer votre feuille de présence, s'il vous plaît. Nous vous rappellerons pour le troisième débat. La séance est levée pour le moment.

(La séance est suspendue de 24 h à 0 h 15.)

Troisième débat

La présidente. Nous avons reçu quelques amendements. Y en a-t-il encore qui devraient arriver? Dans ce cas, je vous prierais de nous les faire parvenir très rapidement. Nous reprenons notre débat département par département et commençons par le département des finances et de l'administration générale, pages 15 à 26.

Page 21, cellule 100151, Centimes additionnels et impôts spéciaux, groupe de comptes 400, Impôts sur le revenu et la fortune.

La présidente. Un amendement demande une augmentation de 130 869 francs. Monsieur Kanaan, est-ce vous qui avez déposé cet amendement?

M. Sami Kanaan (S). Oui, effectivement, mais il est complémentaire à celui du Conseil administratif concernant les recettes et qui, je suppose, a été déposé également. Je proposerai donc de traiter d'abord celui du Conseil administratif, qui conditionne le mien.

La présidente. Monsieur le maire, avez-vous déposé un amendement? Monsieur Kanaan me dit que le sien complète le vôtre, mais je n'ai pas reçu d'amendement du Conseil administratif.

M. Pierre Muller, maire. Comme je vous l'ai expliqué, Monsieur Kanaan, l'amendement du Conseil administratif sera le dernier à être déposé, afin d'équilibrer les comptes. Je vous propose donc de déposer vos amendements d'abord et nous ferons de même ensuite.

M. Sami Kanaan (S). Notre amendement avait le même but, mais le Conseil administratif s'en occupera très bien. Nous retirons donc notre amendement.

Page 26, cellule 100507, Comptes Ville de Genève -propriétaire, groupe de comptes 365, Institutions privées (Université ouvrière de Genève, page jaune 77).

La présidente. Cet amendement est présenté par M. Daniel Sormanni pour le Parti socialiste. L'ancien montant est de 2 823 055 francs, la modification proposée consiste en une augmentation de 22 176 francs pour l'UOG.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à la majorité (opposition des groupes libéral et radical).

Page 29, cellule 210450, Eclairage public et illuminations, groupe de comptes 312, Eau, énergie, combustibles.

La présidente. Nous en sommes au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Un amendement, proposé par les Verts, demande une diminution de 100 000 francs. L'ancien montant est de 1 551 200 francs. Il s'agit des économies sur l'éclairage.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je voudrais dire deux mots, Madame la présidente. J'ai longuement discuté avec M. Broggin au sujet de cet amendement. Monsieur Broggin, je l'ai affirmé tout à l'heure, je suis acquis aux objectifs poursuivis par le groupe des Verts dans le cadre de cet amendement. Simplement, je vous disais que je n'étais pas sûr de pouvoir les atteindre au cours de l'exercice 2000 déjà. Mais j'accepte volontiers ce défi, Monsieur

Broggini. Vous pouvez donc voter cet amendement; nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour toucher au plus près du but que vous poursuivez. Nous l'acceptons comme un signal politique et nous entendons donner un effort tout particulier dans ce domaine. (*Applaudissements.*)

La présidente. Monsieur Broggini, maintenez-vous votre amendement?

M. Roberto Broggini (Ve). Nous le maintenons.

Mis aux voix, l'amendement des Verts est accepté à la majorité (opposition des groupes libéral, radical et de 1 démocrate-chrétien et 1 abstention).

*Page 32, cellule 230200, Logistique et technique,
groupe de comptes 313, Achats de fournitures et autres marchandises.*

La présidente. Un amendement de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) demande une augmentation de 250 000 francs.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Pour que les choses soient claires, précisons que l'ancien montant était de 2 302 000 francs. Il est proposé ici d'y rajouter 250 000 francs pour arriver à un total de 2 552 000 francs. Cet amendement, refusé en deuxième débat, est maintenant représenté en troisième débat, ces sommes étant simplement nécessaires à l'entretien du domaine public.

Mis aux voix, l'amendement de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) est accepté à la majorité (opposition de l'Entente).

La présidente. Il n'y a pas d'amendement pour le département des affaires culturelles. Nous passons au département des sports et de la sécurité.

*Page 58, cellule 400206, Piscines,
groupe de comptes 311, Mobilier, machines, véhicules, matériel.*

La présidente. Nous avons un amendement présenté par les Verts en troisième débat, qui demande une diminution de 41 307 francs. L'ancien montant est

de 61 307 francs et le nouveau de 20 000 francs. La justification de cet amendement est: «Achat d'un robot, à mettre dans un crédit d'investissement et non dans le fonctionnement».

M. André Hediger, conseiller administratif. Sur le fond, je suis entièrement d'accord avec cet amendement. De même qu'à beaucoup de personnes, il m'a échappé que, dans cette rubrique-là, était prévu l'achat d'un robot nettoyeur pour la piscine des Vernets. Mais je ne sais pas d'où provient le chiffre de 45 000 francs; cela peut être 8000, 9000, 10 000 francs, je ne sais pas. Je vous l'ai dit il y a un instant, Monsieur Sidler, j'ignore d'où vous tenez ce chiffre. Je viens de vous assurer que je prends l'engagement, en tous les cas, de passer ce chiffre en investissement, dans le cadre de la proposition N° 30, afin qu'il soit déduit de cette rubrique. Je vous ai proposé tout à l'heure que l'on ne change pas la somme, mais, aux comptes, elle sera diminuée, étant donné que je ne connais pas le prix de ce robot nettoyeur.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). On nous donne là certaines informations un peu contradictoires. Excusez-moi, Monsieur Hediger, mais suite aux discussions avec mon collègue Damien Sidler, vous aviez dit que, dans un premier temps, vous aviez déjà fait la déduction entre la première proposition de budget et la nouvelle. Après vérification, ce sont toujours les mêmes chiffres qui sont indiqués; vous n'avez donc pas fait la déduction. Alors, maintenant, je suis dans une position un peu gênante: dois-je vous faire confiance? Monsieur Hediger, je suis très ennuyé. Je crois néanmoins que l'on va vous faire confiance. On est en troisième débat, il est minuit et demi, et nous retirons cet amendement.

La présidente. Bien. Nous n'avons plus d'amendements à traiter. Nous allons attendre que les fonctionnaires du Service du budget fassent les derniers calculs et nous donnent les chiffres qui figureront dans les arrêtés. Vous pouvez vous dégourdir les jambes quelques minutes.

(La séance est suspendue de 0 h 20 à 0 h 25.)

Page 21, cellule 100151, Centimes additionnels et impôts spéciaux, groupe de comptes 351, Cantons.

La présidente. Nous allons encore voter sur deux amendements que M. Pierre Muller a retirés en deuxième débat tout à l'heure. Le premier concerne

les frais de perception concernant les personnes physiques facturés par le Département cantonal des finances et demande une augmentation de 300 000 francs du groupe de comptes 351 de la cellule 100151.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à la majorité (opposition des groupes libéral et radical).

Page 21, cellule 100151, Centimes additionnels et impôts spéciaux, groupe de comptes 400, Impôts sur le revenu et la fortune.

La présidente. Ce deuxième amendement de M. le maire est à nouveau proposé maintenant, en troisième débat, afin de coordonner les efforts du Conseil municipal et ceux du Conseil administratif pour équilibrer le budget, comme M. Muller l'a d'ailleurs indiqué tout à l'heure. Il demande une augmentation de 10 000 000 de francs.

M. Sami Kanaan (S). Le groupe socialiste soutiendra cet amendement, comme il a soutenu le précédent.

M. André Kaplun (L). Le groupe libéral refusera cet amendement. Nous ne sommes pas des marionnettes!

Mis aux voix, l'amendement de M. Pierre Muller est accepté à la majorité (opposition des groupes libéral et radical).

(La séance est suspendue de 0 h 30 à 0 h 45.)

La présidente. Nous reprenons nos travaux. Encore un peu de patience; nous aurons bientôt terminé nos travaux, du moins je l'espère. Avant de procéder au vote sur les arrêtés 1, 2 et 3, je vous lis les chiffres qui y sont contenus. *(Voir ci-après.)*

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 1 est accepté à la majorité (opposition des groupes libéral et radical).

La présidente. Nous sommes saisis d'une proposition d'amendement concernant l'arrêté 2.

M. Bernard Lescaze (R). Nous avons déposé ce matin un amendement visant, en raison des résultats favorables qui allaient être présentés mais n'avaient pas été concrétisés, à faire en sorte que les contribuables de cette ville aient également la possibilité de tirer de cette conjoncture un très modeste et symbolique profit. Nous avons donc proposé la diminution d'un centime additionnel, c'est-à-dire d'un montant d'environ 8,6 millions de francs, sur les personnes physiques.

Au cours de cette journée, l'ensemble de nos amendements visant à des économies ont été refusés. Par ailleurs, ce soir, en dernière minute, le Conseil administratif présente un budget avec un résultat équilibré, dû aux divers effets dont nous avons longuement parlé et sur les causes desquels l'on peut diverger, qui présente un boni de 53 731 francs. L'opposition se veut responsable; elle ne peut pas tirer de son chapeau, après les votes d'aujourd'hui, 8 600 000 francs d'économie. Ce serait parfaitement irresponsable de les proposer; ce serait également faire perdre son temps à chacune et à chacun d'entre vous.

En conséquence, pour respecter la loi, il est évident que l'amendement visant à la baisse du centime additionnel va être retiré. Je constate simplement que la volonté, tant du Conseil administratif que de la majorité de ce Conseil municipal, a été de refuser toute baisse, même symbolique, du centime additionnel.

Le seul point sur lequel l'opposition peut rejoindre le gouvernement de cette ville, c'est la prudence qu'il manifeste et sa volonté, semble-t-il, de participer réellement à l'assainissement, programmé lentement, d'une dette de 1,9 milliard de francs. En effet, nous sommes convaincus que le résultat final aux comptes sera bien meilleur que celui que nous votons aujourd'hui. Dans ces conditions, après avoir refusé le budget, mais conscients du fait que nous ne pouvons pas simplement, en disant: «Abracadabra!», trouver des millions qui seront finalement davantage nécessaires pour l'assainissement de notre dette, nous retirons cet amendement.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 2 est accepté à la majorité (opposition des groupes libéral et radical).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 3 est accepté à la majorité (quelques oppositions dans les groupes libéral et radical).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la loi sur l'administration des communes;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Arrêté 1. - Budget administratif et mode de financement

Article premier. – Budget de fonctionnement

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à 830 578 574 francs sous déduction de 76 338 496 francs représentant les imputations internes soit à 754 240 078 francs et les revenus à 830 632 305 francs sous déduction de 76 338 496 francs représentant les imputations internes soit à 754 293 809 francs.

L'excédent de charges présumé s'élève à 53 731 francs.

Art. 2. – Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

a) patrimoine administratif	
dépenses	Fr. 98 071 157
recettes	Fr. 2 352 000
investissements nets	Fr. 95 719 157
b) patrimoine financier	
dépenses	Fr. 20 290 843
recettes	Fr. 450 000
investissements nets	Fr. 19 840 843
c) total	
dépenses	Fr. 118 362 000
recettes	Fr. 2 802 000
investissements nets	Fr. 115 560 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

Art. 3. – Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

a) patrimoine administratif		
investissements nets		Fr. 95 719 157
amortissements	Fr. 59 477 358	
excédent de revenus de fonctionnement	<u>Fr. 53 731</u>	
autofinancement		<u>Fr. 59 531 089</u>
insuffisance de financement		Fr. 36 188 068
b) patrimoine financier		
investissements nets		Fr. 19 840 843
amortissements (autofinancement)		<u>Fr. 275 505</u>
insuffisance de financement		Fr. 19 565 338
c) total		
investissements nets		Fr. 115 560 000
amortissements	Fr. 59 752 863	
excédent de revenus de fonctionnement	<u>Fr. 53 731</u>	
autofinancement		<u>Fr. 59 806 594</u>
insuffisance de financement		Fr. 55 753 406

Le solde non couvert au montant de 55 753 406 francs est financé par le recours à l'emprunt.

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

La diminution présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 53 731 francs correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Art. 5. – Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

Arrêté 2. – Centimes additionnels*Article premier*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2000, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Art. 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2000 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2000.

Arrêté 3. – Emprunts

Article premier

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2000 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté 1, article 3, arrondi à 55 000 000 de francs.

Art. 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers.

Art. 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2000, les divers emprunts ou prêts de la Caisse d'assurance du personnel qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Le troisième débat ayant eu lieu, les arrêtés deviennent définitifs.

M. Pierre Muller, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, au nom du Conseil administratif, je vous remercie d'avoir, dans une large majorité, voté ce budget. Je voudrais également remercier ici mes col-

lègues du Conseil administratif; il s'agissait en effet d'une nouvelle composition de celui-ci. Je dois dire que les travaux de préparation du budget se sont déroulés dans un état d'esprit parfaitement cordial; il était d'ailleurs plus simple de procéder ainsi.

Avant de nous quitter, j'aimerais également remercier quelques personnes qui ont travaillé dans l'ombre, non seulement à l'élaboration budgétaire mais qui nous ont aussi donné un sérieux coup de main au cours de cette journée, laquelle a commencé, rappelons-le, tôt ce matin. Je voudrais citer M. Erhardt, secrétaire général, M. Hermann, directeur de la direction des finances, M. Mariaux, chef du Service de la comptabilité et du budget, M. Lassauce, adjoint de direction avocat-juriste, M. Esteban, adjoint de direction, M. Pasteur, du Service du budget, M^{me} Fontaine, sous-chef de service du budget, M^{me} Fiorinetti, et bien sûr M^{me} Sagace et son équipe, dont M. Hercod ici présent, les huissiers qui nous ont épaulés durant toute cette journée, les agents de ville présents à la tribune – la journée a été longue pour eux aussi – et, enfin, les journalistes, qui, eux aussi, en tout cas pour certains, étaient là depuis 8 h ce matin. Merci, Messieurs, on vous souhaite de bons papiers. (*Applaudissements.*)

Je crois que nous sommes arrivés aujourd'hui, avec ce projet de budget de l'an 2000 – ce budget voté pour l'an 2000 – à un tournant historique: après des années de disette, la situation s'est améliorée. Je souhaite que toutes les démarches entreprises par le Conseil municipal et le Conseil administratif en vue de la restructuration et d'une augmentation des performances de notre administration continuent. Mais je crois que nous avons pris aujourd'hui un bon virage. Je vous remercie. Je vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes, et à l'année prochaine.

La présidente. Encore quelques minutes, s'il vous plaît. Cela n'est pas terminé. Je veux tout d'abord m'associer aux remerciements de M. le Maire et remercier les fonctionnaires du Service des finances, évidemment, qui n'ont pas seulement œuvré depuis hier ou ce matin et ont vraiment beaucoup travaillé. Entre hier et aujourd'hui, je pense qu'ils ne peuvent même plus compter les heures de travail qu'ils nous ont accordées. Je les remercie infiniment. J'aimerais également, comme M. le maire, remercier les agents de ville, les journalistes et tout le personnel: M^{me} Tiziana Sagace, M^{me} Marguerite Conus que j'ai déjà remerciée, et le Secrétariat du Conseil municipal pour toute l'aide logistique qu'il nous a apportée.

4. Pétitions.

La présidente. Nous avons reçu les deux pétitions suivantes:

- P-15, «Nuisances suscitées par les «after hours» du Havana Bar»;
- P-16, «Finalisation de la Maison des associations».

Ces pétitions seront renvoyées à la commission des pétitions.

5. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Les deux motions suivantes ont été déposées:

- M-49, de *MM. Georges Queloz, Pierre Reichenbach, Pierre Maudet et Guy Mettan*: «Une politique sportive et non plus du sport politisé»;
- M-50, de *M^{mes} Virginie Keller Lopez, Michèle Künzler, Isabel Nerny, MM. Tristan Cerf et Alain Marquet*: «Sauvegardons le logement social de la Gérance immobilière de la Ville de Genève».

6. Interpellations.

Néant.

7. Questions.

écrite:

La présidente. Une question écrite a été déposée:

- QE-16, de *M^{me} Fatiha Eberle*: «Villa La Concorde, quel avenir?»

La présidente. Avant de vous quitter, j'aimerais vous remercier. Par moments, l'atmosphère était un petit peu agitée; je le comprends parfaitement.

Nous étions tous un peu tendus et fatigués, mais cela ne m'empêche pas de vous remercier vraiment beaucoup du travail que vous avez accompli. Je vous présente mes meilleurs vœux pour de très bonnes fêtes, un très beau passage à l'an 2000, pour vous et naturellement pour vos familles. Bien entendu, mes vœux vont aussi au Conseil administratif. Enfin, je vous souhaite également un bon retour chez vous.

Séance levée à 0 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2746
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2746
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2000 (PR-13 A/B). Suite du deuxième débat	2746
– Clause d'urgence sur la motion de M ^{mes} Anne-Marie von Arx-Vernon, Alice Ecuivillon, Alexandra Rys, MM. Didier Bonny, Philippe Cottier, Jean-Charles Lathion, Guy Mettan, Robert Pattaroni et Guy Savary: «Pour que les recettes supplémentaires soient affectées à la diminution de la dette» (M-48)	2755
4. Pétitions	2815
5. Propositions des conseillers municipaux	2815
6. Interpellations	2815
7. Questions	2815

La mémorialiste:
Marguerite Conus